



INSEE
PAYS DE LA LOIRE

Dossier

www.insee.fr/pays-de-la-loire

N° 39. Janvier 2011



Le SCOT du Pays du Mans face au défi de l'attractivité



INSEE
PAYS DE LA LOIRE

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

↳ DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Jean-Paul FAUR

↳ RÉDACTEUR EN CHEF
David MARTINEAU

↳ SECRÉTAIRES DE RÉDACTION
Clémence CULY
Véronique REMONDINI
Charlotte RIEGL

↳ CONCEPTION - COORDINATION
Nathalie CLOAREC
Nicolas SIGLER (Insee)

↳ RÉDACTION
ET EXPLOITATION DES DONNÉES
Vanessa FEURPRIER
Frédéric RENAULT (CCI-72)
Stéphane PENNETIER (CMA-72)
Nathalie CLOAREC
Jacqueline HAMARD
Serge JOSEPH
Nicolas SIGLER (Insee)

↳ CARTOGRAPHIE
Sylvain BOMMELLE
Maxime SIMONOVICI

↳ MISE EN PAGE
Elisabeth CADORET

↳ IMPRIMEUR
Goubault Imprimeur
La Chapelle-sur-Erdre

La réalisation de cet ouvrage a été coordonnée par la direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire. Les organismes suivants ont été associés à la réalisation de cette étude :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans et de la Sarthe (CCI-72) ;
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe (CMA-72).

Cette étude a par ailleurs régulièrement bénéficié des avis ou remarques des responsables ou élus du syndicat mixte du SCoT du Pays du Mans et de ses différentes commissions, et en particulier de Maryse BERGER, Franck BRETEAU, Sylvie CABARET, Catherine GAUCHER et Julien ROISSÉ ; qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Photo : CEMJK - Pays du Mans
Dépôt légal 1^{er} trimestre 2011
Code Sage IDOS 03944
ISBN 978-2-11-056-133-5
ISSN 1637-665X
© INSEE Pays de la Loire - Janvier 2011

INSEE Pays de la Loire

105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2
Tél. : 02 40 41 75 75
Fax : 02 40 41 79 39

Informations statistiques au
09 72 72 4000 (prix d'un appel local)
www.insee.fr / pays-de-la-loire

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification qui vise à assurer la cohérence des politiques publiques à une échelle territoriale qui permette de prendre en compte les enjeux de fonctionnement des bassins de vie. Cet outil a été créé par les dispositions de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU).

Une fois adopté, le SCoT impose ses objectifs et son projet aux documents d'urbanisme des communes (PLU), aux principales opérations d'urbanisme, aux autorisations d'urbanisme commercial et aux politiques sectorielles des intercommunalités membres : programmes locaux de l'habitat (PLH), plan de déplacements urbains (PDU), etc. S'il a pour objet de favoriser le développement équilibré et durable du territoire, le SCoT constitue aussi, à horizon de 10 à 15 ans, un véritable cadre de référence collectif en termes de déplacements, d'habitat, d'environnement notamment, fondé sur des choix et des priorités partagés.

Au début des années 1990, les élus du syndicat mixte du Schéma directeur de la région mancelle (SDIREM) ont choisi de réviser le premier schéma directeur de 1973. Ce travail a abouti à l'approbation d'un nouveau schéma directeur en 2001. Compte tenu de l'évolution de la législation, les élus ont choisi de poursuivre leur réflexion dans le cadre de l'élaboration d'un SCoT, tout en élargissant leur périmètre à l'ensemble des collectivités adhérentes au Pays du Mans. Composées d'une majorité d'élus, quatre commissions de travail se sont mises en place (« Développement urbain », « Développement économique et agricole », « Infrastructures, déplacements, transports », « Environnement, cadre de vie, énergies »).

Cette étude est le fruit d'une collaboration entre l'Insee, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Mans et de la Sarthe et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Sarthe. Elle s'est enrichie des nombreux échanges avec le syndicat mixte du SCoT et des débats des différentes commissions. Destinée notamment à contribuer à l'élaboration d'un diagnostic avant la mise en place du projet d'aménagement et de développement durable pour le SCoT, elle met en avant les enjeux pour le territoire pour les années à venir en matière de démographie, d'économie et d'organisation du territoire. Elle est organisée en trois parties. La première met en avant le positionnement du territoire et ses conséquences sur l'attractivité démographique. La deuxième présente les moteurs de la croissance économique du SCoT, leurs enjeux en ce qui concerne l'avenir et les conséquences à attendre sur le marché du travail. La troisième évoque l'organisation interne du territoire, notamment en matière de déplacements et d'utilisation de l'espace.

L'ensemble de ces réflexions alimenteront le diagnostic territorial qui contribuera à la définition du projet d'aménagement et de développement durable du SCoT du Pays du Mans.

Le président du syndicat mixte
du SCoT du Pays du Mans

Jean-Claude **BOULARD**

Le directeur régional
de l'Insee des Pays de la Loire

Jean-Paul **FAUR**

Sommaire

AVANT-PROPOS	>	1
SYNTHÈSE	>	3
UN POSITIONNEMENT AU SERVICE D'UNE ATTRACTIVITÉ À CONSOLIDER	>	4
Le SCoT du Pays du Mans au cœur d'une étoile autoroutière et ferroviaire	>	4
Attirer les jeunes : un enjeu de développement	>	6
ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE ET VIEILLISSEMENT, DEUX ENJEUX POUR LE SCoT	>	10
La recherche d'une population active : une problématique originale pour l'appareil productif manceau	>	10
Des enjeux pour les secteurs phare du SCoT	>	12
Des compétences adaptées à l'appareil productif manceau	>	16
Un potentiel de développement pour l'économie résidentielle	>	18
UN TERRITOIRE ORGANISÉ AUTOUR DE SA VILLE-CENTRE	>	23
Le développement du bassin de vie se fait-il de manière équilibrée ?	>	23



LE SCoT¹ DU PAYS DU MANS est un territoire sarthois de 263 000 habitants, constitué de 49 communes², dont la ville principale, Le Mans, est l'incontournable centre de gravité. Si Le Mans n'est pas, contrairement à d'autres communes de taille équivalente, chef-lieu de région, le SCoT dispose pourtant d'atouts qu'il s'agit de valoriser au mieux.

Affirmer une attention accrue sur la question de l'attractivité du territoire

Un des atouts du SCoT réside dans sa position géographique, avec une agglomération tout à la fois proche de Paris (200 kilomètres) et située au cœur d'une étoile ferroviaire. Le Mans profite ainsi de l'une des meilleures dessertes TGV de France et se trouve à l'interface de l'Ouest et du bassin parisien. Par ailleurs, le SCoT est traversé par un axe nord-sud Royaume-Uni-Espagne et est situé entre les deux vallées fluviales que constituent la Seine et la Loire. Cette position confère au SCoT de nombreuses possibilités de rapprochements stratégiques ou d'axes de développement.

A *contrario*, l'éloignement relatif de Nantes conduit le territoire à une réflexion métropolitaine en lien avec Angers et Tours.

Vingtième des grandes villes de France, la ville-centre du SCoT doit emprunter un chemin de développement qui diffère nécessairement de celui que peuvent choisir les métropoles de taille plus importante. La recherche et l'affirmation de synergies avec les territoires voisins et un réseau de villes partenaires sont rendues nécessaires par le besoin de restaurer une attractivité démographique, auprès des jeunes en particulier. Le SCoT (et particulièrement la communauté urbaine) pâtit en effet d'un solde migratoire négatif : les départs massifs des jeunes en insertion et le mouvement d'étalement urbain dirigé du pôle urbain vers la deuxième couronne mancelle sont loin d'être compensés par les arrivées en provenance de l'extérieur. Ainsi la population du SCoT progresse peu (+ 0,3 % par an) et devrait stagner d'ici 2020.

¹ Schéma de cohérence territoriale : rassemblement de communes ou de groupements de communes autour d'un projet commun d'aménagement du territoire qui respecte un certain équilibre.

² La commune de Spay s'est retirée du SCoT au 1^{er} janvier 2011. Le SCoT, étudié avec 49 communes, n'en compte à ce jour plus que 48, pour 261 000 habitants.

Les arrivées de jeunes adultes, en âge de suivre des formations post-baccalauréat sont, en particulier, bien inférieures à celles des autres SCoT comparables, dont le pôle universitaire est plus développé qu'au Mans.

L'évolution de la population active, une problématique originale pour le SCoT du Pays du Mans

Sur le territoire du SCoT, comme sur l'ensemble de la région, les taux d'activité sont assez élevés, à l'exception de ceux des seniors. Nombre d'emplois actuellement occupés par des seniors risquent de connaître des tensions au moment où ceux-ci vont quitter le marché du travail. En effet, d'ici 2020, le SCoT pourrait connaître une baisse sensible de sa population active : 7 000 personnes en âge de travailler de moins. Les difficultés de recrutement pourraient être particulièrement vives dans la santé ou l'action sociale. Des métiers occupés par des ouvriers qualifiés ou des personnels des services aux particuliers seront également concernés. Au-delà de la baisse de la population active, le vieillissement touchera largement les actifs. Les enjeux de maintien de très nombreux seniors dans l'emploi se poseront avec d'autant plus d'acuité que le nombre de personnes en âge de travailler diminuera.

Consolider des secteurs historiques et exploiter le potentiel de l'économie résidentielle

Historiquement terre d'industrie, le SCoT a aujourd'hui une structure d'activités assez diversifiée, mais il a conservé ses spécificités dans l'industrie automobile et les activités financières. L'industrie automobile a bien résisté, malgré un mouvement général de désindustrialisation, mais cette filière doit sans cesse prouver sa capacité à intégrer de nouvelles donnes (marché national saturé, demande orientée vers des véhicules moins polluants...). Les services aux entreprises se développent fortement, liés en partie à l'externalisation de services originellement industriels. Le secteur logistique, enfin, constitue une opportunité pour valoriser la situation géographique du Mans.

L'économie dite résidentielle, qui comprend communément des activités comme le commerce, la construction ou encore les activités financières, dispose également d'un potentiel à exploiter. Liée à la satisfaction en biens et services des populations résidentes sur le territoire, elle pourrait, dans le cas du Mans, être favorisée par le vieillissement de la population, générateur de besoins nouveaux et, plus marginalement, par l'accueil de résidents travaillant en Île-de-France.

Veiller à maintenir ou conforter la cohérence interne du territoire

Le territoire du SCoT se structure autour du point de centralité que constitue la ville du Mans, mais ne recouvre pas toute l'étendue de l'aire urbaine. Les conséquences de cet écart entre un contour administratif et un territoire vécu doivent être bien analysées pour éviter les pertes d'efficacité dans les politiques publiques.

Même si le pôle urbain est peu dense, du fait de la forte présence de l'habitat individuel, le territoire n'échappe pas au phénomène d'étalement urbain. L'accès aux transports en commun, comme aux équipements, est assez bien partagé à travers le SCoT. Toutefois, en examinant les revenus ou l'implantation du logement social, on observe une relative hétérogénéité sociale, des communes comme Allennes ou Coulaines concentrant une grande part de l'habitat social.

Nicolas SIGLER
Insee Pays de la Loire



Un positionnement au service d'une attractivité à consolider

Le SCoT du Pays du Mans au cœur d'une étoile autoroutière et ferroviaire

Le territoire du SCoT du Pays du Mans, situé à 200 kilomètres de Paris, bénéficie de très bonnes liaisons avec les principales villes environnantes. Sa proximité de Paris et sa position au sein d'un vaste réseau de communications lui permettent de bénéficier de nombreuses possibilités de rapprochements stratégiques ainsi que de nombreux axes de développement. Ce potentiel demande toutefois aujourd'hui à être conforté au travers, notamment, d'une lisibilité accrue de la stratégie du territoire.

Nicolas SIGLER
Insee Pays de la Loire

Méthodologie :

Dans cette étude, le SCoT du Pays du Mans a été comparé à sept autres SCoT de France métropolitaine, de population comparable et non situés sur le littoral. Il s'agit des SCoT d'Angers, de Dijon, de Limoges, de Mulhouse, d'Orléans, de Reims et de Tours. Parmi eux, trois SCoT (Dijon, Limoges et Orléans) sont constitués autour de préfectures régionales.

INSTAURÉS EN 2000 pour succéder aux Schémas directeurs, des SCoT se sont développés sur l'ensemble du territoire français. Rassemblant autour d'un projet commun EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) et/ou communes isolées, les SCoT ont vocation à définir des orientations d'aménagement du territoire propres à préserver un équilibre entre zones naturelles, agricoles, urbaines, industrielles, touristiques... Les SCoT déterminent en particulier les objectifs publics en matière de logements, de transports, de développement économique. Conséquence de la loi dite « Grenelle 2 »¹, les objectifs poursuivis devront également porter sur la lutte contre l'étalement urbain et la maîtrise des déplacements.

Actuellement, le département de la Sarthe compte cinq SCoT ou Schémas directeurs (effectifs ou en projet). Parmi ceux-ci, le SCoT du Pays du Mans est à la fois le plus central et le plus polarisé, puisque constitué autour du chef-lieu du département. Avec ses 144 000 habitants, la ville du Mans est la 3^e ville de la région, et la 20^e de France. Le SCoT du Pays du Mans (cf. méthodologie) compte quant à lui 263 000 habitants résidant dans 49 communes distinctes.

¹ Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Des dessertes autoroutières et ferroviaires nombreuses

La position géographique du Mans, ainsi que les réseaux autoroutiers et ferroviaires qui s'y croisent, en font un territoire très accessible. Le Mans est situé à 200 kilomètres à l'ouest de Paris, d'où l'on peut venir par autoroute (en deux heures et dix minutes de centre à centre) ou par TGV (en moins d'une heure). Le TGV permet en outre un accès privilégié à l'aéroport francilien de Roissy-Charles de Gaulle.

Situé au cœur d'une « étoile autoroutière », Le Mans dispose d'accès vers le nord (Alençon, Caen, Rouen), l'ouest (Laval, Rennes), le sud-ouest (Angers, Nantes) et le sud (Tours, Poitiers). Seule la liaison vers Orléans (à 140 kilomètres à l'est) n'est pas autoroutière, à moins de passer par Tours. La même étoile existe aussi pour le réseau ferroviaire, avec un axe est-ouest, constitué d'une ligne à grande vitesse, largement prédominant.

Actuellement, la proximité et l'accessibilité de la capitale font que Paris et sa petite couronne sont le lieu de travail de 1 400 actifs résidant dans une des communes du SCoT. L'accès privilégié par le TGV devrait perdurer après la mise en service de la LGV Bretagne-Pays de la Loire (ligne à grande vitesse), prévue en 2014, qui contournera Le Mans par le nord (La Milesse). Une convention de service prévoit en effet le maintien en volume des dessertes du Mans. L'impact effectif futur de la LGV est malgré tout difficile à apprécier aujourd'hui et constitue une source de vigilance pour les acteurs locaux.

La relative proximité de Paris : un atout bien exploité ?

La proximité de Paris influence les choix de développement du territoire. Ce voisinage constitue une opportunité pour les entreprises qui souhaitent s'implanter sur le SCoT, comme pour la population en quête de foncier accessible. Ainsi, le technopôle Novaxis (quartier d'affaires situé à proximité immédiate de la gare SNCF) a été aménagé il y a une

Chiffres-clés comparés du SCoT du Pays du Mans et des SCoT de référence

SCoT	Nombre de communes	Superficie du SCoT (en km ²)	Population du SCoT	Population de la ville-centre	Distance routière à Paris (en km)
Le Mans	49	825	263 173	144 016	209
Angers	66	1 002	309 377	152 337	297
Dijon	116	1 118	307 512	151 504	315
Limoges	49	1 224	233 334	136 539	394
Mulhouse	38	407	256 258	110 514	481
Orléans	22	334	272 572	113 130	133
Reims	139	1 388	287 768	183 837	143
Tours	40	829	350 475	136 942	240
Moyenne	67	900	288 185	140 686	286

Source : Insee, RP2006 exploitation principale



vingtaine d'années lors de l'arrivée du TGV. L'implantation du siège social des MMA (Mutuelles du Mans Assurances) sur ce site a permis à l'agglomération de maintenir cette grande entreprise sur le territoire du SCoT. Ce développement pourra se poursuivre grâce aux réserves foncières encore disponibles aux abords de la gare.

Si la proximité de Paris est source d'opportunités, elle peut constituer un facteur de concurrence particulièrement sensible pour les villes comme Le Mans : délocalisation des sièges des grands établissements souhaitant bénéficier des équipements et de la proximité d'autres entreprises, dynamisme culturel et événementiel de la métropole française qui représente une source d'attractivité pour les populations jeunes et les entreprises. En retour, la proximité du bassin parisien offre des opportunités de délocalisation d'activité ou encore d'habitat. Les acteurs locaux du Mans considèrent depuis longtemps qu'un lien très fort avec la capitale constitue une source de dynamisme que la réussite du centre d'affaires Novaxis illustre de façon édifiante.

Des coopérations à géométrie variable

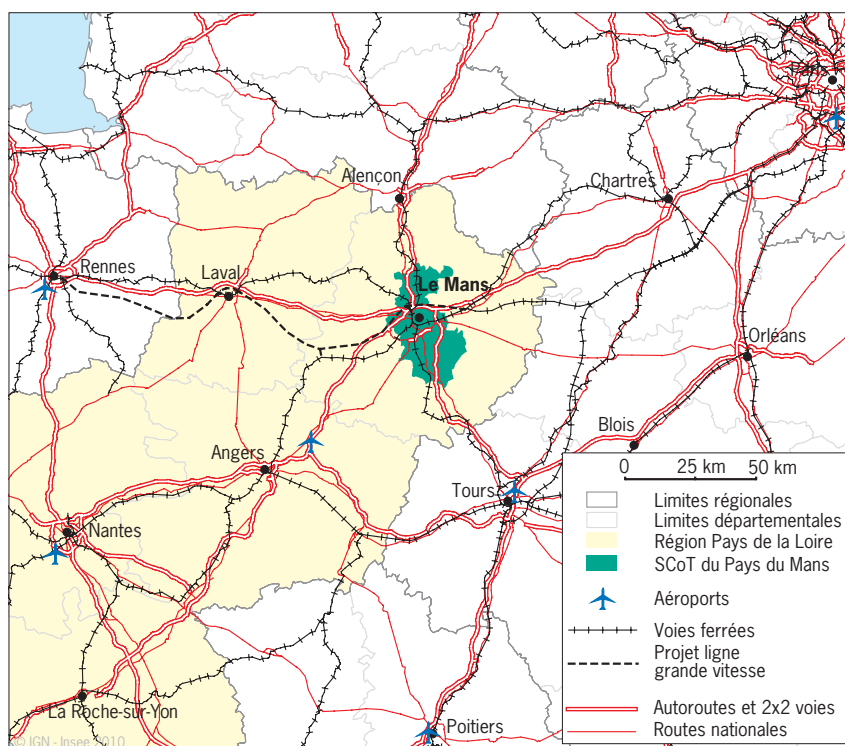
L'agglomération mancelle peut également se trouver en concurrence avec d'autres villes de même taille et situées également à moins d'une heure de Paris. Elle doit donc valoriser ses atouts et montrer ses différences. Notamment, la recherche de synergies et de coopération avec d'autres agglomérations est privilégiée dans de nombreux domaines. Elle permet d'améliorer l'efficacité des projets et de leur donner une plus grande visibilité. À ce titre, on peut citer l'exemple du rapprochement des écoles des Beaux-arts du Mans, d'Angers et de Tours, ou encore le PRES UNAM (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Nantes Angers Le Mans »). Dans une optique régionale, le rapprochement avec Angers et Nantes paraît naturel, bien que Le Mans reste très excentré.

Le développement nord-sud existe également avec l'axe reliant Tours au Havre et par-delà, Calais et Bayonne, le Royaume-Uni et l'Espagne. L'autoroute A28 est un élément déterminant de ce développement. C'est dans cette perspective que se situe le projet de « port sec du Havre », pôle logistique situé au Mans. Cependant, sur cette activité, Tours mais aussi Orléans (3^e pôle logistique de France) sont des concurrents sérieux.

Le choix de développement du SCoT, plutôt orienté vers des alliances à géométrie variable, entraîne une communication complexe qui imposera au SCoT d'intensifier ses efforts de valorisation. La communication faite autour des projets est un autre enjeu d'importance. En l'état actuel, établir la liste des coopérations de terrain entre les différents acteurs, économiques, de la recherche universitaire ou appliquée, est un exercice difficile². ■

² C'est pour répondre à ce type d'objectif, et faciliter leurs choix stratégiques, que Nantes et Rennes se dotent actuellement d'outils (site web notamment) permettant une meilleure connaissance des interactions et coopérations entre elles.

Le Mans au centre d'une étoile à 7 branches, autoroutière comme ferrovière Réseaux routier, autoroutier et ferrovière autour du Mans





Un positionnement au service d'une attractivité à consolider

Attirer les jeunes : un enjeu de développement

Actuellement, la population du SCoT progresse peu et devrait stagner d'ici 2020, en particulier parce que le territoire s'avère insuffisamment attractif pour les jeunes. L'intérêt à rechercher des synergies avec des territoires proches pourrait permettre d'inverser cette tendance.

Jacqueline HAMARD
Insee Pays de la Loire

AU 1^{ER} JANVIER 2006, 263 200 personnes résident dans l'une des 49 communes du SCoT du Pays du Mans. Entre 1999 et 2006, la population du SCoT s'est accrue de 4 800 personnes, au rythme de + 0,3 % par an en moyenne. Cette croissance est plus faible que celle des SCoT de référence (+ 0,4 % par an) ; seul le SCoT de Reims voit sa population stagner. Sur la même période, la population de la région a augmenté de 1,0 % en moyenne annuelle.

Cependant, la population du SCoT ne couvre pas la totalité de celle concernée par le bassin d'emploi du Mans qui a connu une progression démographique sensible. Ce dynamisme, principalement localisé en deuxième couronne, recouvre un territoire hors SCoT mais en relation étroite avec ce dernier.

Parmi les EPCI composant le SCoT, les évolutions sont contrastées : Le Mans Métropole voit sa population diminuer (au rythme moyen de 0,3 % par an), du fait d'un solde migratoire apparent¹ négatif, alors que les autres EPCI ont un taux de croissance de la population nettement supérieur au taux régional. L'évolution la plus forte est observée dans la communauté de communes des Portes du Maine (+ 2,5 % par an), située dans la partie nord du SCoT.

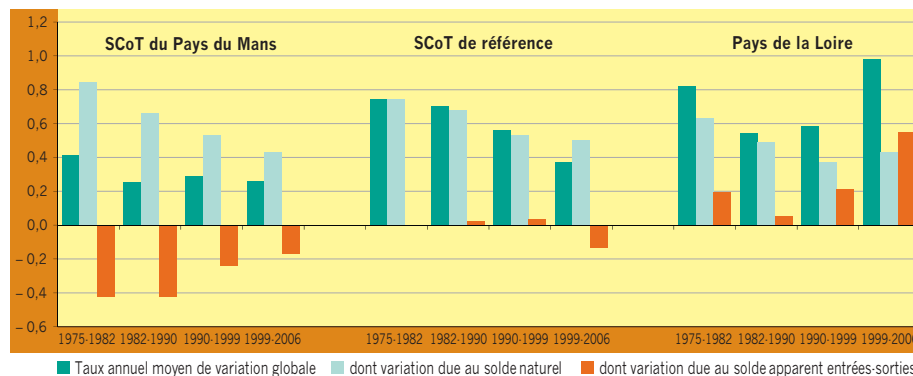
¹ Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. En pratique, on l'approche indirectement par le solde apparent des entrées-sorties, qui est obtenu par la différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel (différence entre les naissances et les décès sur la période, selon l'état civil).

Au cours du temps, la croissance de la population du SCoT s'est considérablement ralentie, passant d'un rythme moyen annuel de + 1,8 % entre 1962 et 1975 à + 0,3 % entre 1975 et 2006. Ce constat est cependant à relativiser, le ralentissement étant également constaté dans les SCoT de référence. Depuis 1975, le solde naturel est toujours positif, tandis que le solde migratoire apparent est toujours négatif ; mais le premier baisse de façon continue alors que le second tend à se redresser.

Entre 1999 et 2006, la croissance de la population dans le SCoT du Pays du Mans repose essentiellement sur le solde naturel (qui progresse de 0,4 % par an, au même rythme que dans la région). Ce solde naturel reste légèrement inférieur à ce qu'il est dans les SCoT de référence (+ 0,5 % par an en moyenne). *A contrario*, le taux de variation annuel du solde migratoire apparent pour le SCoT du Pays du Mans est négatif (- 0,2 %) mais devient comparable à celui des SCoT de référence (- 0,1 %). Pour la région, qui est globalement très attractive, ce taux s'élève à + 0,6 %.

Le Mans Métropole est l'unique EPCI composant le SCoT du Pays du Mans qui présente un solde migratoire moyen négatif sur la période (- 0,6 % par an). Dans les autres EPCI, ce taux est très fluctuant, variant de + 0,5 % pour la communauté de communes de l'Antonnière à + 1,8 % pour la communauté de communes des Portes du Maine.

Depuis 1975, une croissance tirée par le solde naturel Comparaison des taux annuels moyens de variation de la population (en %)



Sources : Insee, RP 1975 à 1990 - dénombrements ; RP 1999 et 2006 - exploitations principales ; État civil



Pour le pôle urbain, des départs vers la périphérie non compensés par les flux migratoires externes au SCoT

Entre 2001 et 2006, le solde des flux migratoires entre le SCoT du Pays du Mans et le reste de la France est négatif (- 5 600 personnes), soit - 2,2 % de la population hors migrations. Ce taux est de - 1,7 % pour les SCoT de référence. Les principaux échanges migratoires se font entre le SCoT et le reste de la Sarthe : 13 200 personnes quittent la zone tandis que 9 800 personnes y entrent. Le solde des échanges est également négatif avec chacun des quatre autres départements de la région, et plus particulièrement avec le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique. Ainsi, globalement, le solde avec le reste de la région est négatif (- 5 000 personnes).

Avec les autres régions, les échanges sont plus équilibrés. Les apports migratoires proviennent principalement des régions du nord et de l'est de la France (avec l'Île-de-France, notamment, le SCoT enregistre 4 900 arrivées et 4 100 départs, soit un solde positif de + 800 personnes), tandis que le SCoT essaime vers l'ouest (la Bretagne) et le sud. À l'intérieur même du SCoT, le solde des échanges entre communes est toujours négatif pour Le Mans. Les principaux échanges se font entre Le Mans et les communes de Coullaines, Allonnes et Changé.

Sur la période récente, dans la plupart des pôles urbains régionaux et métropolitains, on observe le schéma suivant : les pôles urbains voient petit à petit leurs actifs résidents gagner la couronne périurbaine, et ce mouvement est plus ou moins bien compensé par des arrivées dans le pôle urbain de personnes extérieures à la région, et en particulier de jeunes. Le Mans suit également ce schéma, mais les arrivées de jeunes sont faibles et insuffisantes pour compenser les départs vers la périurbaine.

La stabilité de la population devrait subsister à l'horizon 2020 et au-delà. Si les tendances se poursuivent, la population du SCoT du Pays du Mans serait de 267 300 habitants en 2021. Elle devrait donc peu progresser, avec seulement une évolution annuelle moyenne de 0,1 % contre 0,2 % pour les autres SCoT, ce qui place le SCoT du Pays du Mans au 5^e rang, devant les SCoT d'Orléans, de Mulhouse et de Reims. La plus forte progression concernerait le SCoT de Tours (+ 0,4 %).

Renforcer la capacité du SCoT à attirer les jeunes

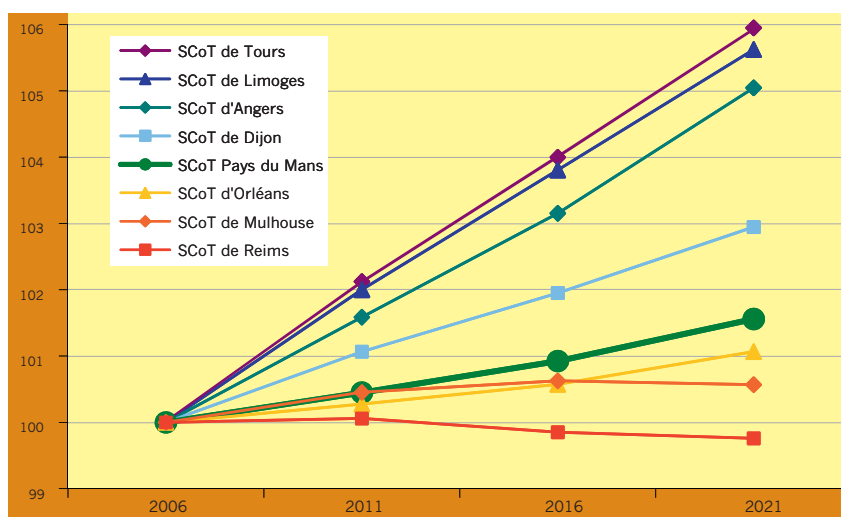
En 2006, dans le SCoT du Pays du Mans, la part des moins de 20 ans (25 %) est équivalente à celle de l'ensemble des SCoT de comparaison. Sur Le Mans Métropole, cette part des moins de 20 ans n'est que de 24 %, alors que dans les autres EPCI, elle varie entre 27 % et 30 %. Du fait de la présence d'établissements post-baccalauréat (le pôle universitaire en particulier), la part des 18-24 ans (11 %) est néanmoins plus élevée sur la communauté urbaine.

Sur le territoire du SCoT du Pays du Mans, le solde migratoire n'est positif que pour la tranche d'âge 15-24 ans ; cependant, entre 2001 et 2006, le solde migratoire des jeunes de 15 à 19 ans ne représente que 3 % de la population hors migrations (contre 13 % dans les SCoT de référence). L'écart est plus important encore pour les jeunes âgés de 20 à 24 ans (1 % contre 14 %). La situation est toutefois plus favorable au Mans pour les jeunes de 25 à 29 ans et pour les générations plus âgées. En effet, même si les personnes de ces classes d'âge quittent le territoire du SCoT, elles le font moins au Mans qu'ailleurs (5 points d'écart avec les SCoT de référence pour les 25-29 ans).

Entre 2006 et 2021, la structure par âge de la population devrait se modifier.

La population du SCoT devrait peu évoluer d'ici 2020

Projections de populations des différents SCoT entre 2006 et 2021 (base 100 en 2006)

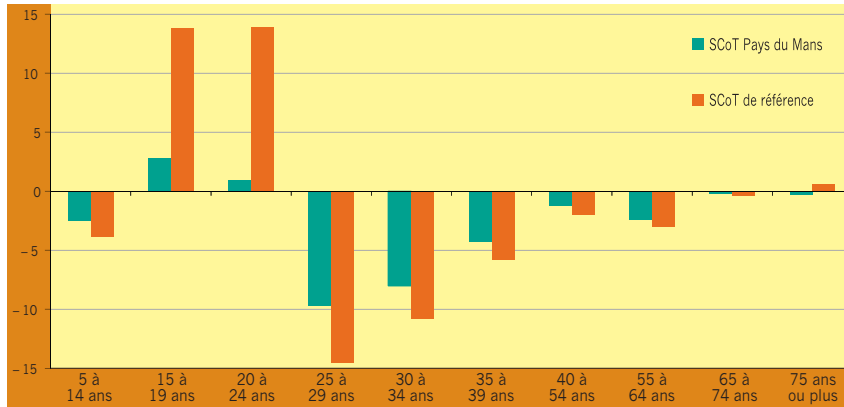


Source : Insee, projections de population Omphale



Un positionnement au service d'une attractivité à consolider

Dans le SCoT, l'apport migratoire est positif (mais faible) pour les 15-24 ans Solde migratoire rapporté à la population hors migrations (en %)



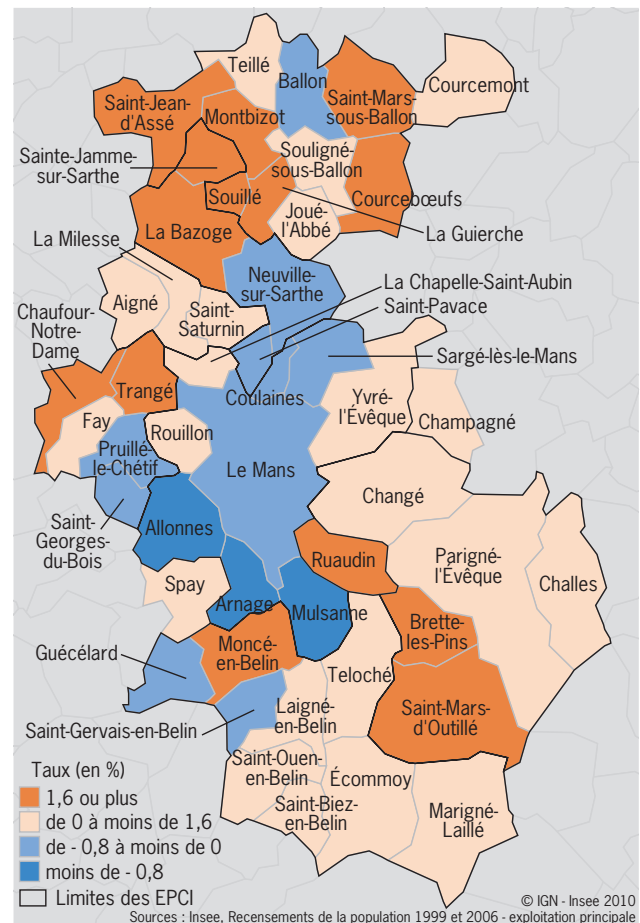
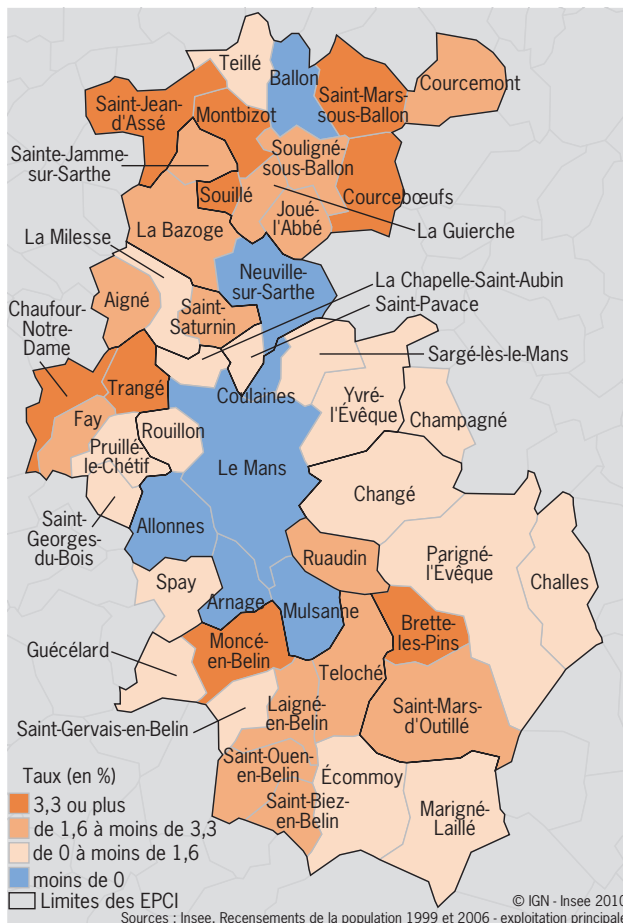
Source : Insee, RP2006 exploitation principale

La part de la population jeune diminuerait au profit d'une population plus âgée. Comparativement, le nombre d'habitants âgés de moins de 20 ans diminuerait davantage dans le SCoT du Pays du Mans (- 6 %) que dans les autres SCoT (- 4 %). Au Mans comme dans les autres SCoT, la part de ces jeunes baisserait de 2 points, tandis que la part des 60 ans et plus augmenterait de 7 points.

En termes de catégories socioprofessionnelles, le SCoT du Pays du Mans enregistre moins d'arrivées d'élèves et d'étudiants que les SCoT de référence. Ils sont proportionnellement presque 6 fois moins nombreux à avoir choisi de résider dans le SCoT du Pays du Mans. De fait, le pôle universitaire manceau est assez récent, et donc de dimension plus réduite (moins de 10 000 étudiants) que les universités présentes dans les autres SCoT (qui, à l'exception de Mulhouse, accueillent toutes entre 14 000 étudiants - à Limoges - et 27 000 étudiants - à Dijon).

Les départs de la communauté urbaine Le Mans Métropole font baisser sa population

Taux d'évolution annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2006... ..dont croissance due au solde apparent des entrées-sorties





En 2006, 19 % des personnes âgées de 15 à 29 ans qui résident dans le SCoT du Pays du Mans ont déclaré être étudiants ; c'est 10 points de moins que dans les SCoT de référence. Pour les seuls 20-24 ans, ce taux atteint 32 % dans le SCoT du Mans contre 45 % dans les autres SCoT.

Les effectifs universitaires d'étudiants sont cependant en constante progression depuis la rentrée 2001-2002 (augmentant de près de 36 % en 9 ans). Actuellement, l'Université du Mans compte 9 300 étudiants répartis entre les UFR de droit et sciences économiques, de lettres, langues et sciences humaines, de sciences et techniques, l'IUT et l'École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans (ENSIM). L'université, qui a participé à la création du projet coopératif du PRES UNAM (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Nantes Angers Le Mans »), est plutôt généraliste. Certaines formations de base sont absentes de l'offre universitaire. Cependant, l'ouverture à la rentrée 2009-2010 d'une première année de médecine en partenariat avec l'Université d'Angers contribue à l'élargissement de cette offre. De même, l'offre en grandes écoles est encore limitée, mais elle se développe.

En outre, certaines formations assez spécifiques bénéficient d'une bonne reconnaissance, comme l'École supérieure des géomètres et topographes (ESGT), ou encore le pôle d'excellence

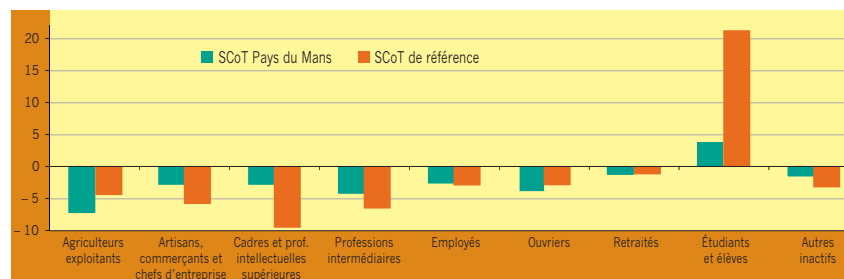
en acoustique qui attire des publics de haut niveau de toute la France. Toutefois, cela est insuffisant pour drainer suffisamment d'étudiants, alors que l'université et l'enseignement supérieur en général sont en concurrence avec Nantes, Rennes et même Paris. Par ailleurs, il existe peu de formations directement en lien avec le tissu économique. La mise en place d'une offre de formation intégrant davantage les spécificités du SCoT pourrait constituer une opportunité pour attirer des étudiants ou pour faciliter l'insertion et le maintien des jeunes actifs sur le territoire.

Les actifs : des départs plus nombreux que les arrivées

Le SCoT du Pays du Mans perd des actifs, mais proportionnellement moins que les SCoT de référence. Selon la catégorie socioprofessionnelle, l'impact des migrations est d'une importance très différente. Le SCoT du Pays du Mans perd beaucoup moins de cadres (-2,7 % contre -9,4 %). Les départs sont partiellement compensés par l'installation de cadres de la région parisienne qui viennent profiter d'un foncier plus disponible et plus accessible à une heure de leur travail. Dans une moindre mesure, les artisans, commerçants, chefs d'entreprise et les professions intermédiaires sont également moins nombreux à quitter le SCoT. Par contre, les ouvriers sont plus nombreux à quitter Le Mans. ■

Au jeu des migrations résidentielles, le SCoT perd moins de cadres mais plus d'ouvriers

Soldes migratoires sur 5 ans par catégorie socioprofessionnelle rapportés à la population hors migrations (en %)



Source : Insee, RP2006 exploitation complémentaire



Évolution de la population active et vieillissement, deux enjeux pour le SCoT

La recherche d'une population active : une problématique originale pour l'appareil productif manceau

Comme cela est le cas au niveau de la région dans son ensemble, le SCoT bénéficie de taux d'activité élevés à tous les âges, à l'exception notable des seniors. Pour autant, le territoire doit anticiper une tendance à la baisse de sa population active d'ici 2020 ainsi que son vieillissement. Certains secteurs d'activité où les seniors sont particulièrement présents, comme la santé et l'action sociale, risquent ainsi de connaître quelques tensions qu'il s'agit d'anticiper.

Serge JOSEPH
Insee Pays de la Loire

EN 2006, le SCoT du Pays du Mans compte 125 000 actifs âgés de 15 ans ou plus, dont 111 000 ayant un emploi et 14 000 chômeurs. L'âge moyen de la population active est de 39,6 ans. Rapporté aux personnes de 15 à 64 ans, le taux d'activité dans le SCoT est ainsi de 72 %, soit 2 points de plus que le taux d'activité constaté dans les SCoT de référence. Toutefois, l'écart s'est réduit depuis 1999. De même, le taux d'activité du SCoT était supérieur en 1999 au taux régional, pourtant l'un des plus élevés de France métropolitaine ; il lui est légèrement inférieur en 2006.

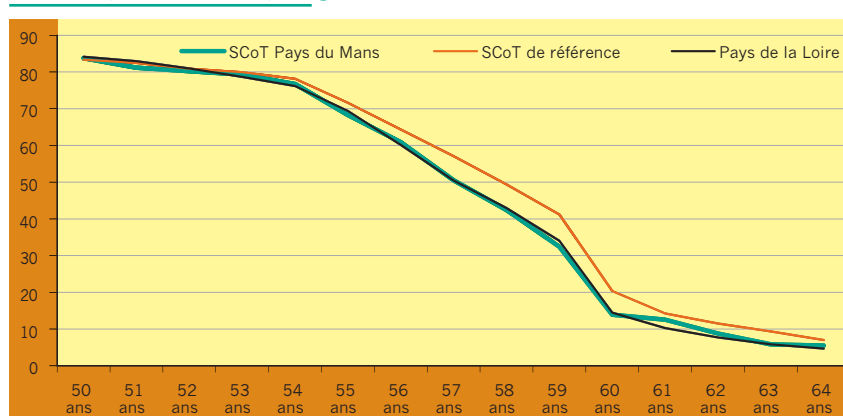
Le constat général est à nuancer selon le sexe et l'âge. Le SCoT du Mans se singularise par son taux d'activité féminin élevé : il atteint 69 % (au même niveau que le taux régional). L'écart avec le taux d'activité masculin est inférieur à 7 points, tandis que cet écart est proche de 8 points dans les SCoT de référence. Par tranche d'âge, on retrouve dans le SCoT des spécificités constatées au niveau des Pays de la Loire : un taux d'activité élevé pour les jeunes de 15 à 24 ans, mais réduit pour les seniors de 50 à 64 ans. Ces spécificités sont toutefois moins marquées au niveau du SCoT.

Une baisse de la population en âge de travailler d'ici 2020

Si le SCoT bénéficie d'un taux d'activité relativement élevé, il doit malgré tout se préparer à une diminution de sa population active à l'horizon 2020. En effet, si les tendances du passé en matière de fécondité et de migrations se maintiennent, le SCoT ne compterait plus que 118 000 actifs en 2020, soit 7 000 de moins qu'en 2006. Sur cette période, cela correspond à une baisse de 6 % du nombre d'actifs : c'est 2 points de plus que dans les SCoT de référence. Le taux d'activité baisserait quant à lui d'un point, alors qu'il resterait stable dans les SCoT de référence. Cette prévision est plus marquée que la prévision au niveau régional, où l'on s'attend plutôt à une stabilisation de la population active.

Cette baisse du nombre d'actifs toucherait à parts égales les hommes et les femmes. En revanche, chaque classe d'âge serait impactée différemment. Ainsi, on compterait 900 actifs de moins parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans, 7 000 actifs de moins parmi les personnes de 25 à 49 ans, mais 700 actifs de plus parmi les seniors âgés de 50 ans ou plus. Les seniors seraient alors 28 500, contre 27 800 en 2006, et représenteraient 24 % de l'ensemble des actifs en 2020, contre 22 % en 2006. Il faut donc anticiper non seulement la baisse de la population active mais également son vieillissement.

Le taux d'emploi des seniors du SCoT se dégrade fortement au-delà de 55 ans



Source : Insee, RP2006 exploitation principale

Le bas niveau d'emploi des seniors : une faiblesse régionale

Parmi les seniors du SCoT du Pays du Mans (âgés de 50 à 64 ans), seuls 53 % occupent un emploi. Ce taux d'emploi est inférieur de 3 points à celui des SCoT de référence. L'explication tient pour beaucoup, comme au niveau régional, au poids important qu'a pu avoir l'industrie sur le territoire (même si cette spécificité tend aujourd'hui à s'estomper). En effet, les carrières dans



l'industrie commencent souvent à un âge précoce et se concluent de façon anticipée et ce, d'autant plus qu'il s'agit en général de métiers pénibles. Par ailleurs, certaines filières ont connu des restructurations industrielles qui ont abouti à divers plans sociaux. Ainsi, l'incitation à recourir aux divers dispositifs de cessation anticipée d'activité (comme les pré-retraites ou les dispenses de recherche d'emploi) s'en est trouvée accrue.

Des tensions possibles dans certains secteurs comptant de nombreux emplois seniors

Bien que les seniors du SCoT aient un faible taux d'emploi, et que leur part parmi les actifs occupés soit amenée à croître, ce sont malgré tout les postes occupés actuellement par des seniors (et, dans une moindre mesure, par des quadragénaires) qui risquent dans un proche avenir de connaître quelques tensions, au moment où ces seniors issus du baby-boom partiront massivement à la retraite.

Ce sera notamment le cas dans les secteurs où les seniors sont nombreux : la santé et l'action sociale (4 500 seniors, dont plus des trois quarts sont des femmes), l'administration publique (2 800 seniors) et l'éducation (2 500 seniors). Dans chacun de ces secteurs, les seniors représentent 27 % à 28 % des effectifs.

Les seniors sont également nombreux dans deux secteurs phare du SCoT : les activités financières (1 400 seniors, soit 29 % des actifs occupés, à parité hommes et femmes) et l'industrie automobile (un quart de seniors, soit 1 000

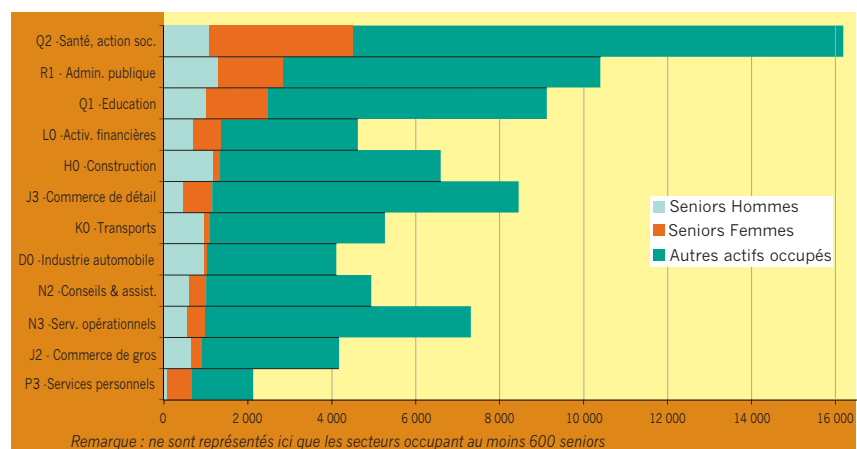
personnes, principalement des hommes). Enfin, dans d'autres secteurs, les seniors, même s'ils sont largement minoritaires, constituent malgré tout des effectifs importants : on peut citer la construction (20 % de seniors, soit 1 300 personnes), les transports (21 % de seniors, soit 1 100 personnes) ou le commerce de détail (seulement 14 % de seniors, mais 1 200 personnes tout de même).

En termes de professions, parmi celles qui devraient être les plus impactées par les retraits d'activité des seniors, on peut mentionner les agents de service de la fonction publique (2 500 seniors), les ouvriers qualifiés (2 300 seniors) et les personnels des services aux particuliers (2 100 seniors). En proportion, les seniors sont toutefois plus nombreux dans les professions non salariées (chefs d'entreprises ou professions libérales, agriculteurs) ou à haut niveau d'études (professeurs et professions scientifiques, cadres de la fonction publique).

Ces départs peuvent constituer une véritable opportunité pour faire venir de nouveaux actifs sur le territoire du SCoT qui pourront répondre aux besoins dans ces différents secteurs. Il faudra par ailleurs anticiper les transferts de savoir-faire et d'expérience, faire jouer le levier des salaires ou améliorer les conditions de travail pour faciliter le renouvellement des postes. Mais certains secteurs, notamment la fonction publique, peuvent aussi chercher à profiter de ce contexte pour ajuster leurs effectifs. Enfin, les retraits d'activité des non-salariés posent la question des conditions de transmission d'entreprises. ■

De nombreux retraits d'activité dans la santé et l'action sociale, l'administration publique et l'éducation

Nombre de seniors parmi les actifs occupés dans le SCoT, par sexe et par secteur d'activité (en NES16)



Source : Insee, RP2006 exploitation complémentaire



Évolution de la population active et vieillissement, deux enjeux pour le SCoT

Des enjeux pour les secteurs phare du SCoT

Le SCoT du Pays du Mans bénéficie d'une structure d'activités relativement diversifiée. Cependant certaines spécificités historiques comme l'industrie automobile et les activités financières demeurent. Malgré un fort mouvement de désindustrialisation, l'industrie automobile a plutôt mieux résisté que d'autres secteurs mais devra cependant maintenir ses efforts d'adaptation. Le secteur des services aux entreprises, quoique très morcelé, progresse fortement. La logistique, enfin, constitue une opportunité pour valoriser la situation géographique du Mans.

Frédéric RENAULT
CCI

127 000 EMPLOIS sont localisés dans le périmètre du SCoT (dont les deux tiers dans la communauté urbaine Le Mans Métropole). Cela représente une densité moyenne de 135 emplois par km², identique à celle des SCoT de référence. Ces emplois sont répartis dans plus de 14 000 établissements implantés dans le SCoT.

Une structure d'activité diversifiée, malgré des spécificités dans l'industrie automobile et les activités financières

Les secteurs employant dans le SCoT la plus grande part des effectifs salariés sont l'administration publique (11,0 %), les services aux entreprises (9,0 %), la santé (8,1 %) et le commerce de détail (7,9 %). Toutefois, la structure d'activité du SCoT est plutôt plus diversifiée que celles des SCoT de référence : une diversification des activités qui est un atout pour faire face aux mutations possibles de l'appareil productif. Il est important également d'identifier et de bien valoriser les activités spécifiques dans lesquelles

le territoire a des avantages comparatifs reconnus.

Les secteurs d'activité spécifiques au SCoT qui ressortent de l'analyse sont la fabrication de matériel de transport (qui inclut l'industrie automobile) et les activités financières (qui incluent les banques et les assurances). La fabrication de matériel de transport représente 4,4 % des effectifs salariés du SCoT : c'est 2,2 fois plus que dans les SCoT de référence. Les activités financières représentent quant à elles 5,9 % des effectifs salariés, soit 1,6 fois plus qu'ailleurs. Indirectement, ces deux secteurs devraient contribuer au développement d'autres secteurs qui leur sont liés comme la fabrication de machines et équipements ou les services aux entreprises.

Pourtant, aucun de ces secteurs ne ressort comme une spécificité du Mans.

La désindustrialisation : un phénomène structurel qui dépasse les limites du SCoT

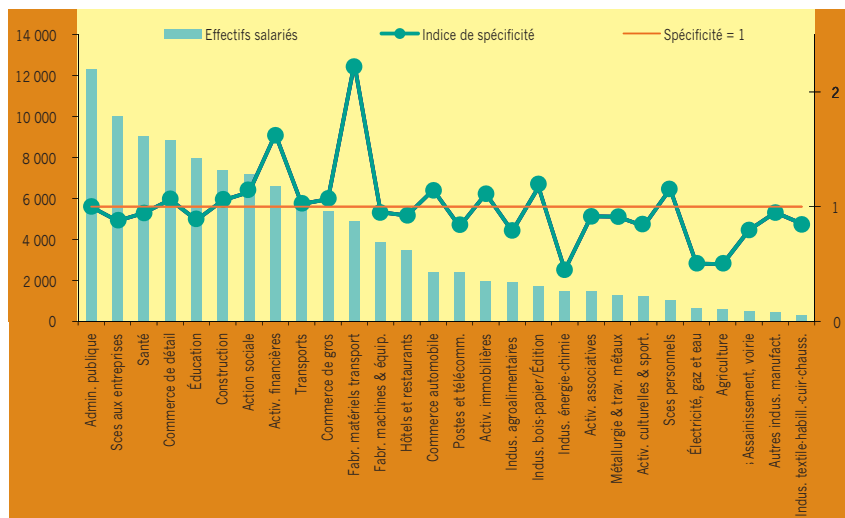
En trente ans, entre 1975 et 2006, la part de l'emploi industriel dans la zone d'emploi du Mans a baissé de 13 points. C'est, avec le Choletais et la zone d'emploi de Saint-Nazaire, une des plus fortes baisses de la région. Historiquement terre d'industrie, le SCoT du Pays du Mans continue, sur la période récente, à perdre des emplois industriels (800 emplois salariés perdus entre 2004 et 2007), jusqu'à ce que ce secteur soit finalement moins présent dans le SCoT (14,7 % des emplois salariés) que dans les SCoT de référence (15,1%). En 2007, on recense 940 établissements industriels dans le SCoT, majoritairement localisés dans la communauté urbaine.

Entre 2004 et 2007, sur le territoire du SCoT, les secteurs industriels qui perdent, en proportion, le plus d'emplois salariés sont les industries du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure ainsi que les industries de l'énergie et de la chimie. Seule la métallurgie et le travail des métaux parviennent à progresser très légèrement.

L'explication de ces baisses d'effectifs industriels est liée aux délocalisations industrielles et à l'externalisation de certaines fonctions vers les services aux entreprises.

L'industrie automobile et les activités financières : principales spécificités du SCoT

Effectifs salariés et spécificités des différents secteurs d'activités du SCoT



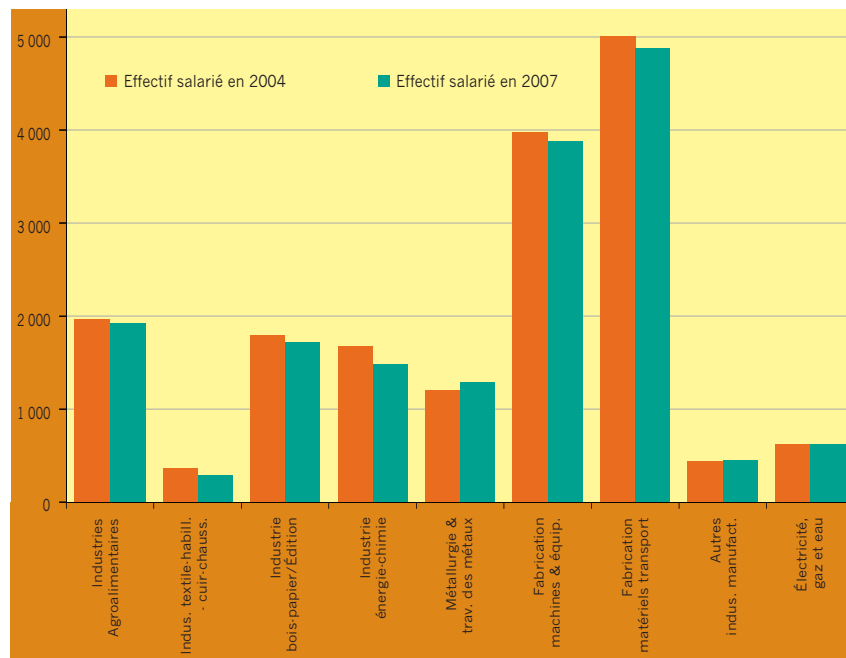
Lecture : L'indice de spécificité d'un secteur est le rapport entre le poids du secteur dans le SCoT du Pays du Mans et le poids de ce même secteur dans les SCoT de référence (exemple : les activités financières représentant 5,9 % de l'emploi salarié au Mans, et 3,6 % dans les autres SCoT, l'indice de spécificité de secteur vaut $5,9/3,6 = 1,6$).

Source : Insee, CLAP 2007



Entre 2004 et 2007, la métallurgie est le seul secteur industriel à gagner des emplois

Évolution entre 2004 et 2007 du nombre d'emplois salariés dans les secteurs industriels du SCoT



Source : Insee, CLAP 2004 et 2007

aux entreprises (pour des fonctions comme le nettoyage, la maintenance industrielle, l'ingénierie, la logistique...), le secteur a, sur la période 2004-2007, plutôt mieux résisté que d'autres. Très ouvert sur l'extérieur, ce secteur reste fortement dépendant de ces marchés nationaux et internationaux, ainsi que de donneurs d'ordres extérieurs. Malgré une forte capacité de mutation (commerciale, technique, des compétences...), la structuration de la filière reste à renforcer : institut automobile, syndicats professionnels... Enfin, son avenir dépend de sa capacité à intégrer de nouvelles données telles que la demande croissante de véhicules moins polluants ou le développement des transports en commun.

Des PMI dynamiques et une spécificité accrue des savoir-faire

Structurellement, l'emploi industriel est concentré dans une cinquantaine de grands établissements (comptant 50 salariés et plus) avec 70 % des salariés de l'industrie qui y travaillent. C'est cependant dans ces grandes structures que l'emploi a le plus baissé entre 2004 et 2007 (- 600 emplois salariés) alors qu'il a au contraire progressé dans les établissements comptant de 20 à 49 salariés. Le territoire repose donc sur un tissu industriel fragile, mais tend à s'organiser autour de PMI plutôt dynamiques.

Plusieurs indicateurs tendent à montrer une spécialisation dans un certain nombre de savoir-faire spécifiques. Ainsi, entre 2005 et 2008, le nombre d'entreprises du SCoT qui déclarent posséder

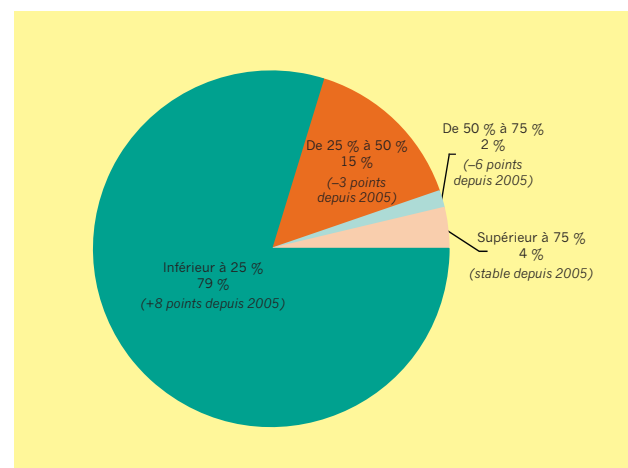
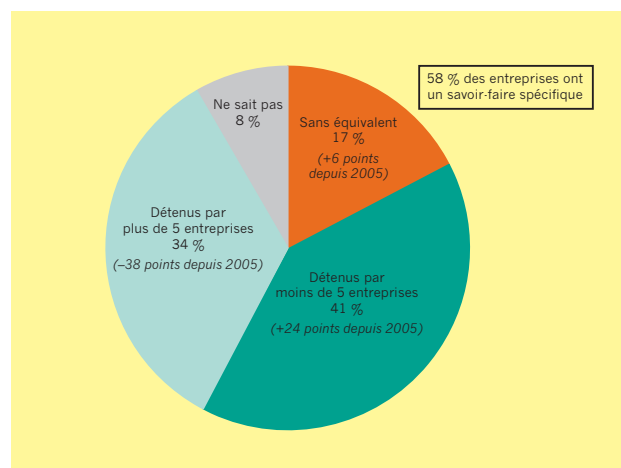
Un enjeu particulier sur l'industrie automobile

L'industrie automobile, par son caractère emblématique, est porteuse d'enjeux particuliers. Le secteur a marqué l'histoire économique et sociale du territoire et a subi les bouleversements liés aux récentes mutations industrielles (désindustrialisation, délocalisations, filialisations, crise économique...). Malgré les transferts d'emplois vers les services

Pour les entreprises, depuis 2005, des savoir-faire de plus en plus spécifiques et une diversification des clientèles

Degré de spécificité des savoir-faire en 2008

Part du chiffre d'affaires consacré au client principal en 2008



Source : CCI du Mans et de la Sarthe - CCI info Eco, enquête SIRE



Évolution de la population active et vieillissement, deux enjeux pour le SCoT

un savoir-faire sans équivalent ou déteu par moins de 5 entreprises est passé de 28 % à 58 %. Au cours de la même période, les entreprises industrielles ont diversifié leur secteur clientèle. Le type de clientèle est de moins en moins lié à l'automobile et de plus en plus lié à d'autres secteurs tels que l'aéronautique, le ferroviaire, le médical... La diversification de la clientèle s'apprécie également par la répartition du chiffre d'affaires : le nombre d'entreprises dont le client principal représente moins de 25 % du CA progresse de 8 points entre 2005 et 2008, tandis que le nombre de celles dont le client principal représente plus de 50 % et 75 % du CA baisse de 6 points.

Une industrie largement dépendante de centres de décision extérieurs, et une rentabilité meilleure dans la métallurgie ou la mécanique

Dans la plupart des secteurs industriels, le niveau de dépendance¹ est plus élevé dans le SCoT du Pays du Mans qu'ailleurs. Un grand nombre d'établissements, et donc l'emploi qui en découle,

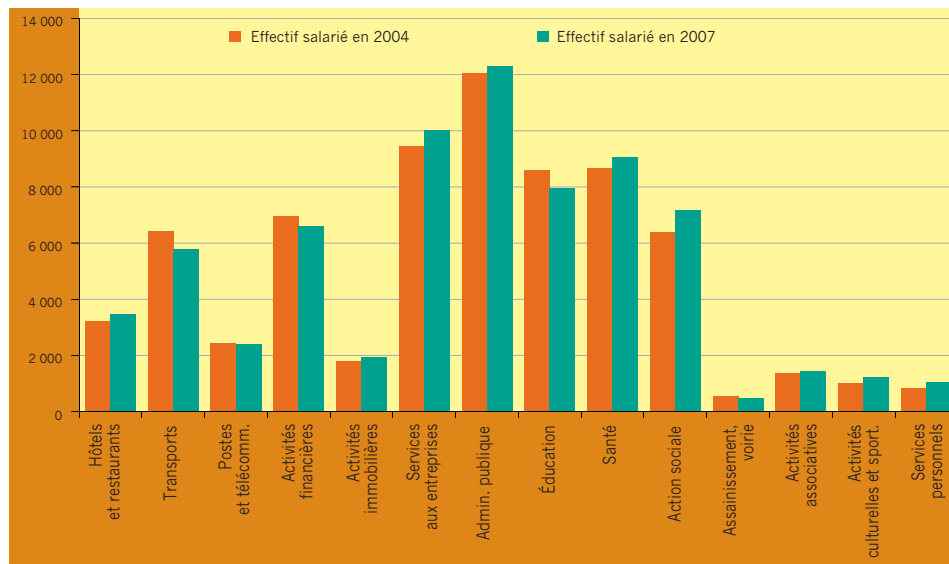
¹ Le niveau de dépendance est ici la part de l'emploi salarié localisé dans des établissements du territoire qui dépendent de centres de décision extérieurs.

dépendent de centres de décision extérieurs au territoire. Ainsi, dans le SCoT, 56 % des salariés de la métallurgie et du travail des métaux travaillent dans des établissements dépendant de centres extérieurs contre seulement 50 % dans les SCoT de référence. Le constat est le même pour la fabrication de machines et équipements (78 % contre 72 %), pour les industries du papier, bois, carton et l'édition, ou pour les industries agroalimentaires. Seules les industries du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure sont sensiblement moins dépendantes de centres de décision extérieurs au Mans que dans les autres SCoT (51 % contre 65 %). D'une manière générale, une plus grande dépendance peut fragiliser le tissu industriel qui est plus susceptible de subir des chocs exogènes (restructurations, délocalisations), mais elle confère généralement aux entreprises concernées une assise capitalistique plus stable. Elle peut aussi être perçue comme un indicateur de l'attractivité du territoire.

En termes de rentabilité, dans la fabrication de machines et équipements comme dans la métallurgie et le travail des métaux, les entreprises du SCoT réalisent de meilleures performances que leurs homologues des SCoT de référence, au contraire des industries du bois et du pa-

Les services aux entreprises : un secteur important et en progression

Évolution entre 2004 et 2007 du nombre d'emplois salariés dans les secteurs des services du SCoT



Source : Insee, CLAP 2004 et 2007



pier, des industries textile et de l'habillement ou des industries agroalimentaires. Pour le territoire, les enjeux en matière d'emploi industriel sont de plusieurs ordres : renforcer la structuration des filières industrielles, renforcer leur compétitivité, accompagner leur diversification. À ce titre, les politiques liées à l'innovation, à la recherche et développement, ainsi que la gestion des compétences pour accompagner les mutations et développer l'employabilité des salariés de l'industrie, doivent être particulièrement suivies.

Les services aux entreprises en forte progression

L'ensemble des services rassemble 63,3 % des emplois salariés du SCoT. Cette proportion est identique dans les SCoT de référence. Elle est nettement croissante sur le long terme, mais se stabilise sur la période récente. Très présents sur Le Mans Métropole, les services le sont davantage encore dans la communauté de communes de l'Antonière où ils recouvrent 73 % des emplois salariés.

Parmi l'ensemble des activités de services, les services aux entreprises sont (derrière l'action sociale) ceux qui progressent le plus, gagnant 600 emplois salariés en 3 ans (soit une progression de + 6 %). Portés par une industrie et un secteur financier très présents, les services aux entreprises sont fortement implantés sur le territoire : c'est le deuxième secteur en termes d'emplois (10 000 emplois salariés) derrière les administrations publiques. Ce secteur est marqué par un grand nombre d'établissements (plus de 2 000) : ce sont pour la plupart des TPE (très petites entreprises) puisque moins d'une sur dix emploie 10 salariés ou plus. Même si ce secteur peut revendiquer une création nette d'emplois, il ne fait pas de doute qu'il bénéficie également du transfert d'emplois industriels.

Si le secteur progresse sensiblement, il est pourtant fortement morcelé et gagnerait à être plus structuré. Cer-

taines faiblesses ont été identifiées dans les domaines du conseil ou des prestataires TIC (technologies de l'information et de la communication) qui pâtissent de la forte concurrence d'autres pôles tertiaires comme Paris ou Nantes.

Parmi les services aux entreprises, les services productifs (c'est-à-dire liés directement à la production, comme l'ingénierie et les études techniques ou la location de matériel) sont particulièrement fragiles et exposés aux risques conjoncturels. Il s'agit d'un tissu constitué de petites structures assez dynamiques mais plutôt récentes et très dépendantes des donneurs d'ordre de l'industrie.

La logistique, une opportunité pour valoriser la position du Mans

Malgré une situation favorable en termes d'infrastructures, la fonction logistique peine à s'imposer au Mans. Le SCoT subit une forte concurrence à différentes échelles : en périphérie immédiate (La Ferté-Bernard, Maresché, Ouest-Park) comme au-delà du département (Orléans, Tours, Angers, Chartres, Laval, Nantes, Rennes).

La présence d'une offre logistique s'appuie sur un positionnement géographique (infrastructures autoroutières et ferrées très favorables) et sur la présence de secteurs spécifiques du territoire et fortement demandeurs de services logistiques (grand commerce et industrie). Malgré cela, le poids socioéconomique de l'agglomération ne semble pas suffisant (en comparaison de métropoles proches comme Nantes ou Rennes) pour attirer certains types d'opérateurs.

Malgré tout, le récent projet du Mans de constituer un « port sec » peut s'avérer prometteur. Il s'agit de constituer, sur le site actuel de la gare de triage du Mans, une zone où arriveraient les containers en provenance des ports maritimes (principalement Le Havre) pour être ensuite acheminés vers leur destination finale. ■



Évolution de la population active et vieillissement, deux enjeux pour le SCoT

Des compétences adaptées à l'appareil productif manœuvre

Les caractéristiques de l'appareil productif manœuvre conditionnent celles de la population active. Comptant en proportion davantage d'employés et d'ouvriers que dans les SCoT de référence, le SCoT du Pays du Mans compte en revanche moins de cadres et corrélativement moins de diplômés de l'enseignement supérieur. Les écarts sont néanmoins en train de se réduire. Les conditions de travail sont, elles, globalement comparables : la proportion de contrats à durée indéterminée comme le niveau de salaire moyen sont identiques dans le SCoT du Pays du Mans et dans les SCoT de référence. Concernant le salaire, on note cependant des disparités selon les secteurs.

Serge JOSEPH
Insee Pays de la Loire

LA RÉPARTITION des emplois des actifs occupés selon les différentes catégories socioprofessionnelles correspond aux spécificités de l'appareil productif du SCoT. Les employés sont les plus nombreux, représentant près du tiers des emplois (soit 2 points de plus que dans les autres SCoT). Ils sont particulièrement nombreux dans les services et dans les secteurs financiers.

Les ouvriers, qui constituent le quart des emplois du SCoT, sont également plus nombreux que dans les autres SCoT (1,6 point de plus). Ils constituent plus de la moitié des emplois dans la construction comme dans l'industrie (notamment dans l'industrie automobile). Toutefois, la désindustrialisation observée a pour effet une diminution sensible de la part des emplois ouvriers (- 3 points entre 1999 et 2006). Cette diminution est plus forte que dans les SCoT de référence (- 2 points).

Les cadres et les professions intellectuelles supérieures sont, avec 12 % des emplois, les plus nettement sous-représentés (c'est 2,5 points de moins que dans les SCoT de référence). Cet écart important ne porte pas sur les cadres d'entreprises mais sur les

cadres de la fonction publique et des professions intellectuelles et artistiques. Leur moindre présence peut être liée au fait que parmi les SCoT de référence, certains sont constitués autour de chefs-lieux de région. La présence d'une université encore peu développée et le fait que l'hôpital ne soit pas universitaire (et ne compte donc pas d'internes) constituent d'autres éléments d'explication. Justifiable, cette relative faiblesse de l'encadrement n'est donc pas forcément préoccupante, d'autant qu'elle est en nette progression depuis 1999, au Mans comme dans les autres SCoT.

Moins d'actifs diplômés de l'enseignement supérieur

Les actifs du SCoT du Pays du Mans sont globalement moins diplômés que dans les autres SCoT. Seuls 46 % des actifs ont au Mans un diplôme au moins égal au baccalauréat ou au brevet professionnel (diplômes de niveau IV) et 28 % détiennent au moins un diplôme de niveau bac + 2. Ce constat est cohérent avec la répartition des emplois selon les catégories socioprofessionnelles. Symé-

Moins de cadres et de professions intermédiaires que dans les autres SCoT mais leur part augmente

Catégorie sociale	Part des emplois en 2006 (en %)			Évolution de la part des emplois entre 1999 et 2006 (en points)		
	SCoT Pays du Mans	SCoT de référence	Pays de la Loire	SCoT Pays du Mans	SCoT de référence	Pays de la Loire
Agriculteurs exploitants	0,6	0,8	3,4	- 0,2	- 0,1	- 1,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,1	4,4	5,7	- 0,7	- 0,5	- 0,7
Cadres, professions intellectuelles supérieures	12,3	14,8	11,4	+ 2,1	+ 2,0	+ 2,2
Professions Intermédiaires	26,2	27,2	23,0	+ 2,1	+ 1,8	+ 2,0
Employés	31,6	29,4	27,5	- 0,4	- 1,0	+ 0,2
Ouvriers	25,1	23,5	29,0	- 2,9	- 2,1	- 2,6
Total	100,0	100,0	100,0	=	=	=

Source : Insee, RP1999 et RP2006 - exploitations principales, emplois lieu de travail



triquement, le CAP ou le BEP constituent le niveau de diplôme le plus élevé pour 31 % des actifs du Mans (et pour 27 % dans les autres SCoT). Enfin, au Mans comme ailleurs, un actif sur huit ne possède aucun diplôme.

Niveau de salaires et taux de CDI identiques mais davantage de temps partiel

Supérieur au salaire régional, le niveau de salaire brut horaire moyen est comparable dans le SCoT du Mans (15,39 euros) à celui des SCoT de référence (15,56 euros). Il existe cependant des écarts parfois importants selon les secteurs d'activité. Par exemple, au Mans, le salaire brut horaire moyen dans l'industrie automobile est de 19,50 euros, soit 2,80 euros de plus que dans les autres SCoT. Cette industrie emploie au Mans davantage d'ouvriers qualifiés, mieux rémunérés. Dans les autres industries, l'écart (de 2 euros) est en faveur des autres SCoT. *A contrario*, le salaire

moyen dans le secteur financier est supérieur au Mans, ce qui doit traduire un niveau de qualification globalement supérieur lié à des activités de siège.

Du point de vue de la précarité de l'emploi, il n'y a pas de différence notable entre le SCoT du Pays du Mans et les autres SCoT en ce qui concerne les conditions d'emploi : 84 % des salariés de 15 ans ou plus sont titulaires de la fonction publique ou employés en contrat à durée indéterminée, 9 % à 10 % sont employés en contrat à durée déterminée, 2,5 % sont en intérim. En revanche, le temps partiel est plus répandu au Mans (où il concerne 19 % des salariés) que dans les autres SCoT (18 % des salariés). L'écart est particulièrement sensible pour les femmes de 25 ans ou plus : au Mans 32 % de ces femmes sont à temps partiel, soit 4 points de plus qu'ailleurs. À l'inverse, seuls 18 % des jeunes salariés masculins (âgés de 15 à 24 ans) du Mans sont employés à temps partiel, contre 20 % dans les autres SCoT. ■



Évolution de la population active et vieillissement, deux enjeux pour le SCoT

Un potentiel de développement pour l'économie résidentielle

Commerce, construction, services financiers, services publics : l'économie résidentielle est bien représentée au sein du SCoT du Pays du Mans. Ces services conservent un potentiel de croissance dans un contexte de développement des échanges domicile-travail avec Paris et de vieillissement de la population, qui créera de nouveaux besoins.

Vanessa FEURPRIER
Frédéric RENAULT
CCI,
Stéphane PENNETIER
CMA,
et Nathalie CLOAREC
Insee Pays de la Loire

DEUXIÈME PILIER de la croissance économique du SCoT, l'économie résidentielle¹ regroupe toutes les activités répondant aux besoins de la population résidente : santé et action sociale (hôpitaux, crèches), construction, commerces, banques, etc. En effet, ces activités représentent les trois cinquièmes de l'emploi au sein du SCoT, soit 2 points de plus que dans les autres SCoT de référence. Cet écart est d'autant plus important que la ville du Mans n'est pas une préfecture régionale. Ces activités ont connu depuis quelques années un essor largement porté par les activités de loisirs (hôtels, restaurants, culture) et le commerce en zone périphérique du Mans. Les activités financières ont quant à elles plutôt tendance à perdre des emplois.

¹ Selon la typologie proposée par l'économiste Laurent Davезies (voir notamment *La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses*, coll. La République des Idées, Seuil, 2008), les emplois induits par l'économie résidentielle sont les emplois des biens et services destinés à être utilisés directement par les résidents permanents ou occasionnels du territoire, tels les emplois de la banque et des assurances, du commerce, de l'éducation, de l'hôtellerie-restauration, des loisirs, de la santé, etc.

Le grand commerce largement porteur de la dynamique du SCoT

Avec 11 300 emplois, le commerce de détail et le commerce automobile sont très présents au sein du SCoT du Pays du Mans. Ils y représentent 10 % de l'emploi, soit un point de plus que dans les autres SCoT. Ils ont connu une très forte progression sur les dernières années. Cette évolution est principalement portée par le grand commerce dont les effectifs ont augmenté de + 3,9 % par an. Le nombre d'enseignes a également connu cette croissance importante.

Alors que le commerce de proximité se développe plutôt au sein même des communes, dans les centres-villes, le grand commerce trouve plutôt sa place en périphérie.

Le grand commerce, c'est-à-dire les grandes surfaces alimentaires et non alimentaires, s'est largement développé au cours de la dernière décennie et ce, parfois au détriment des petits commerces. Il emploie près de la moitié des salariés du commerce de détail et du commerce automobile. Cette part est très légèrement inférieure à celle des autres SCoT, alors que globalement le poids du commerce est plus important au Mans qu'ailleurs.

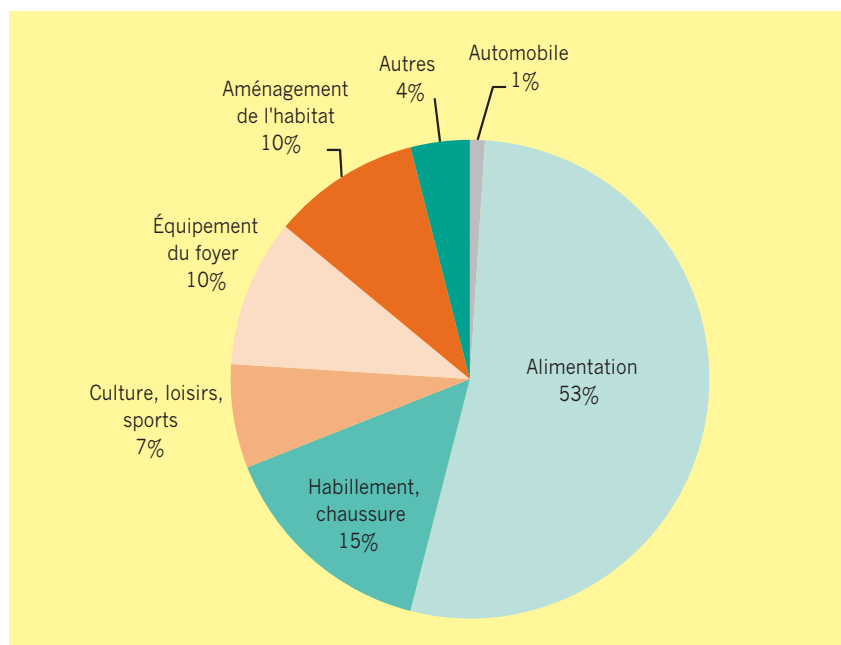
Le développement du grand commerce a été porté par le secteur automobile, l'habillement-chaussure et la culture-loisirs-sports. Dans ces enseignes, les effectifs ont augmenté entre 6 % et 19 % en moyenne par an, alors que les hypermarchés, supermarchés et les magasins d'équipement du foyer ont connu une croissance beaucoup plus modérée (+ 2,6 % par an). La progression du grand commerce d'habillement-chaussure est d'ailleurs une particularité mancelle, les autres SCoT ayant plutôt vu progresser le commerce d'équipement du foyer.

Commerces de proximité : une forte polarisation sur Le Mans Métropole

Le commerce de proximité est celui par lequel la clientèle effectue des achats de

L'alimentation et l'habillement au cœur du grand commerce

Part de l'emploi salarié selon les différents secteurs du grand commerce



Source : Insee, CLAP 2007



Une très forte densité commerciale dans le SCoT du Pays du Mans

Les données sur les surfaces de plus de 300 m² sont issues de l'inventaire de la DDCCRF de décembre 2008.

Fin 2008, le SCoT du Pays du Mans compte 390 000 m² de surfaces commerciales (pour 285 grandes et moyennes surfaces), soit une densité commerciale de 1 480 m² pour 1 000 habitants. Cette densité est supérieure à celle constatée globalement en Sarthe (1 270 m² pour 1 000 habitants). Le

SCoT concentre ainsi 55 % de l'équipement commercial sarthois.

La densité des enseignes « généralistes-alimentaires » est de 420 m² pour 1000 habitants à l'échelle du SCoT contre 300 m² pour 1 000 habitants au niveau national. Globalement, en comparaison des autres agglomérations de taille semblable, l'agglomération mancelle affiche une densité commerciale supérieure et ce, principalement

dans les secteurs « équipement de la personne » et « alimentaire ».

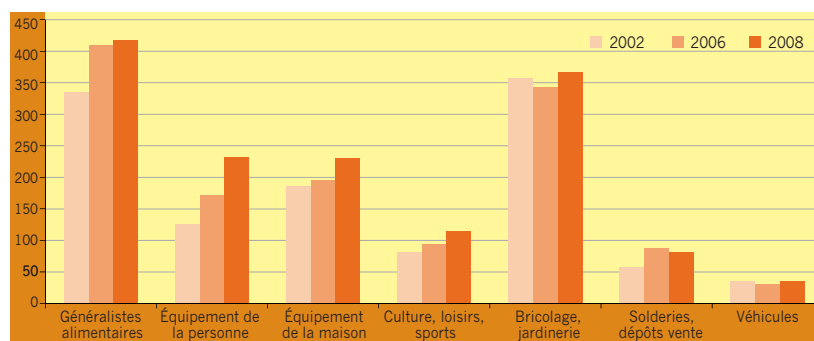
Les activités « généralistes-alimentaires » et « bricolage-jardinage » sont les activités les plus présentes sur le territoire du SCoT. Leur densité a augmenté depuis 2002, notamment grâce à l'implantation des espaces commerciaux Family Village sur Raudin et Aria Parc sur Allonnes, ainsi qu'à l'arrivée de nouvelles enseignes dans les pôles préexistants.

Les principaux pôles commerciaux du département se situent sur le territoire du SCoT. Leur attractivité s'étend sur toute la Sarthe et passe même les limites nord et sud du département. Chacune de ces zones a une offre spécifique : la Zone Nord pour l'équipement de la maison, la zone Vauguyon/Centre Sud pour l'alimentaire, la zone Cormier/Hunaudières pour le bricolage et le jardinage, la zone Family Village pour l'équipement de la personne et la zone Vivier/Aria Parc pour l'alimentaire, le bricolage et le jardinage.

Récemment, l'agglomération mancelle a vu se développer comme dans tous les territoires de nouvelles formes de commerce à travers les enseignes discount. En 2002, dix entreprises discount étaient installées sur 6 900 m² ; en 2008, elles sont 21 pour 16 000 m², soit une progression de leur surface commerciale de + 132 % en 6 ans.

Les enseignes généralistes/alimentaires et bricolage/jardinierie prédominent

Évolution des densités commerciales par activité (magasins dont la surface est supérieure à 300 m²) en m² pour 1000 habitants



Source : CCI du Mans et de la Sarthe, d'après la DDCCRF (Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes)

biens ou de services qui rythment la vie sociale des habitants et donc des centralités (bourgs et quartiers). Cela comprend les petits achats de tous les jours ou les courses de la semaine (alimentation, tabac, presse...) et des achats et services plus occasionnels (coiffure, esthétique, fleuriste...).

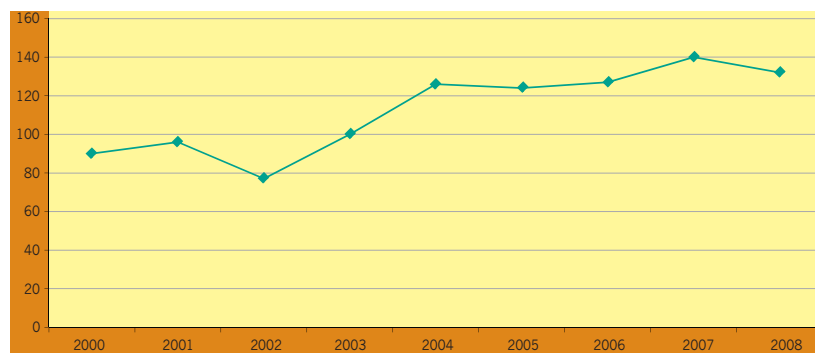
Entre 1998 et 2008, le nombre de commerces alimentaires est globalement en baisse, sauf sur certaines communes de la première couronne (Coulaines, Arnage, Mulsanne, Raudin) et sur Saint-

Jean-d'Assé. Les mobilités domicile-travail sur des trajets de plus en plus longs pourraient expliquer en partie ce phénomène. Les consommateurs peuvent privilégier les achats sur ce trajet vers leur lieu de travail auprès des enseignes de grand commerce plus accessibles en voiture. Ces services sont fortement polarisés sur Le Mans Métropole. En effet, 83 % des commerces de proximité y sont situés alors que seule 69,5 % de la population y réside.

Même si le territoire est globalement bien desservi en commerces de proximité, quelques communes de petite taille ne disposent pas des quelques services nécessaires au maintien de la population. À titre d'exemple, la boulangerie-pâtisserie, l'activité la plus symbolique du commerce de proximité, n'est pas présente sur neuf communes du territoire. La plupart sont de petites communes ou à proximité immédiate de La Milesse pour Aigné et La Guierche pour Souillé (moins d'un kilomètre entre les bourgs). On constate que la coiffure est mieux représentée car seulement cinq communes n'ont pas de salons (Courceboeufs, Courcemont, Fay, Saint-Biez-en-Belin et Teillé). Il s'agit des plus petites communes du

Des créations régulières, surtout sur les territoires ruraux et périurbains

Évolution du nombre d'établissements de construction créés par année sur le territoire du SCoT entre 2000 et 2008



Source : Insee, REE (Sirène)



Évolution de la population active et vieillissement, deux enjeux pour le SCoT

SCoT avec des populations inférieures à 700 habitants. Le maintien des commerces de proximité dans ces zones plus rurales est un enjeu d'importance.

Les entreprises de construction sont bien réparties sur le territoire, mais se développent surtout dans les territoires ruraux et périurbains

Le secteur de la construction représente 1 100 établissements en 2007. Il emploie 7 400 personnes, soit 7 % des emplois du SCoT : c'est un point de plus que dans les autres SCoT. Ce secteur connaît sur la période récente une progression importante (+ 8,3 % entre 2004 et 2007).

Toutes les communes du SCoT ont au moins une entreprise de construction. C'est le secteur le plus présent en milieu rural. La plupart des communes (81 %) comptent au moins cinq entreprises de ce secteur. Même si le nombre d'entreprises augmente en fonction de la taille de la commune, certaines communes disposent proportionnellement d'un nombre plus important d'entreprises de ce secteur. Ainsi, Moncé-en-Belin, Téloché, Guécelard et Saint-Mars-d'Outille ont chacune seize ou dix-sept entreprises de construction sur leur territoire.

En ce qui concerne la situation de la ville-centre, Le Mans est dans la moyenne de celles des SCoT de référence : 377 entreprises du bâtiment. Sur le territoire du SCoT, parmi les vingt plus importantes entreprises (qui représentent le quart des emplois de ce secteur), quinze sont localisées au Mans. Les cinq autres sont situées sur des communes voisines.

En matière de création d'entreprises, la construction est un des secteurs les plus dynamiques. Le taux de création est en augmentation (12,7 % sur la période 2006-2008 contre seulement 9,6 % sur la période 2000-2002). Ces créations sont dans la moyenne des SCoT de référence, mais sont supérieures à la moyenne régionale. Les créations sont nombreuses dans la partie périurbaine et rurale du territoire.

Le secteur financier : puissant et concentré

Le secteur financier est l'autre spécificité du SCoT du Pays du Mans. Composé du secteur bancaire et des assurances, ce secteur est un grand générateur d'em-

ploi pour le territoire (6 600 emplois salariés en 2007, soit 6 % des emplois salariés du SCoT) et un vrai créateur de richesses (36,2 % du chiffre d'affaires généré par des entreprises ayant leur siège dans le SCoT en 2007, hors secteur de l'administration).

Ce secteur est très concentré, aussi bien en termes d'établissements que géographiquement. En effet, les principaux établissements sont presque tous localisés sur la ville du Mans, où sont installés les principaux sièges nationaux (MMA), régionaux (Crédit agricole) ou départementaux. La densité d'établissements financiers est particulièrement forte dans les quartiers République et Gare (Novaxis). Sur le reste du territoire, c'est la présence des agences qui assure l'essentiel de l'implantation du secteur.

Sur la période récente (entre 2004 et 2007), le secteur a perdu 5 % de ses emplois (évolution comparable à celle observée dans les SCoT de référence), alors que dans le même temps, le nombre d'établissements augmentait de 5 %. La présence du siège des MMA est déterminante dans le fait que le secteur est beaucoup moins dépendant de l'extérieur qu'il ne l'est dans les SCoT de référence (seuls 44 % des effectifs salariés du SCoT travaillant dans les activités financières sont employés par des établissements dépendant de centres de décision extérieurs au territoire, contre 87 % dans les autres SCoT). Pour la même raison, le rayonnement² du secteur est également très important, plus de la moitié (52 %) des emplois salariés d'établissements financiers contrôlés localement étant localisés hors du territoire du SCoT, contre seulement 16 % pour les SCoT de référence.

Comme dans les autres SCoT, le secteur financier se trouve assez exposé au contexte économique général et très connecté aux grandes places financières (Paris, Londres...). Les sièges régionaux, voire nationaux, peuvent être soumis à des stratégies de fusions ou de regroupements de structures qui pourraient se faire au détriment du territoire. Sur ce point, l'existence du quartier d'affaires Novaxis est un atout important pour Le Mans.

² Le rayonnement du secteur est ici le rapport entre les emplois salariés hors de la zone (mais limités à la France) contrôlés par des centres de décision internes à la zone et le total des emplois salariés contrôlés par des centres internes à la zone.



Activités de loisirs et tourisme : un potentiel en cours de développement

Les activités tournées vers les loisirs, la culture et le tourisme représentent 4 % de l'emploi du SCoT du Pays du Mans, soit un point de moins que dans les autres SCoT. Les activités seulement liées au tourisme représentent 2,4 % de l'emploi total. C'est pratiquement autant que dans les SCoT de référence. Au total, le SCoT compte 1 900 chambres en hôtellerie homologuée au 1^{er} janvier 2009 et 420 emplacements de camping. Si l'hôtellerie classée se concentre au Mans, elle est également présente à Arnage et Saint-Saturnin. Les emplacements de camping sont davantage disséminés à travers le territoire du SCoT. La densité touristique (c'est-à-dire le nombre de lits touristiques au m²) est légèrement supérieure à celle des autres SCoT de référence mais il s'agit davantage de résidences secondaires que d'hôtels ou de campings.

Cependant, les hôtels, les restaurants, et les activités récréatives, culturelles et sportives connaissent sur la période récente un réel essor et rattrapent ainsi leur retard : l'emploi salarié progresse de + 12 % en trois ans, soit un point de plus que dans les autres SCoT. Ce développement s'appuie sur le patrimoine historique de la ville du Mans (la cité Plantagenêt, la cathédrale Saint-Julien...), sur des manifestations festives et culturelles reconnues et d'importance, et évidemment sur les « 24 heures du

Mans » auto et moto. La ville du Mans compte par ailleurs différents espaces de congrès : le Palais des Congrès en centre-ville, le Centre des Expositions et Antarès, tous deux au sud du Mans. Ces espaces d'accueil permettent le développement d'un tourisme d'affaires au cours de la semaine. Le développement de ces manifestations autour des thèmes chers au Mans (finance, automobile) est un réel enjeu en matière de visibilité pour le Pays.

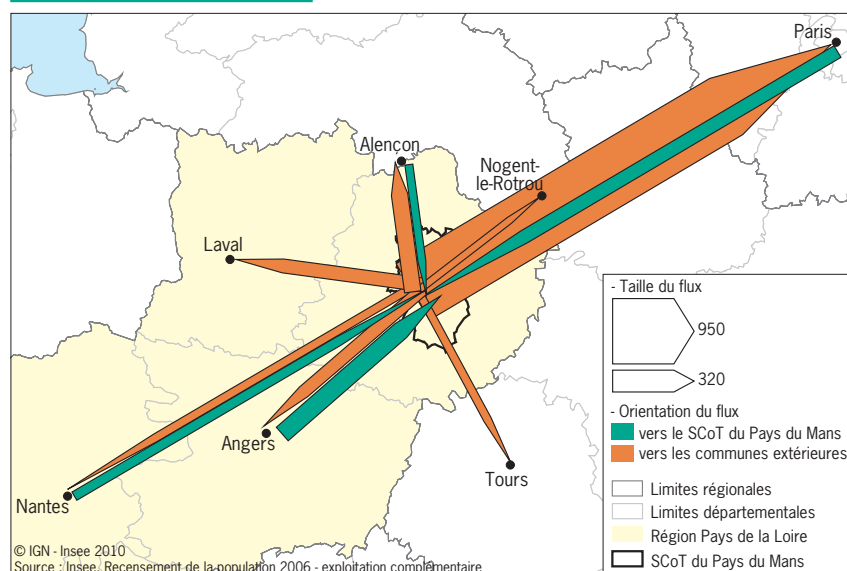
Les services publics et la santé : premiers employeurs

Liées à la fonction de préfecture de département du Mans et à la présence de plusieurs grands services locaux (université, Conseil général, une grande partie des lycées du département), les administrations publiques et l'éducation sont les premiers employeurs du SCoT. Avec 760 établissements et 20 300 emplois, elles représentent 18 % des effectifs, soit un point de moins que dans les autres SCoT. Cet écart s'explique principalement par le moindre poids de l'éducation.

La santé et l'action sociale regroupent 1 600 établissements et emploient 16 200 personnes soit 14 % de l'ensemble des emplois du SCoT. Cette part est tout à fait équivalente aux autres SCoT, mais les effectifs progressent assez sensiblement sur la période 2004-2007. Le centre hospitalier du Mans est le principal employeur public du Mans et le plus important centre hospitalier non universitaire de France, notamment en termes de capacité d'accueil. Il compte 1 693 lits répartis sur deux sites (site principal du Mans et centre de gériatrie Charles-Drouet à Allonnes).

De nombreuses navettes domicile-travail en direction de Paris

Principaux déplacements domicile-travail entre le SCoT et les communes extérieures au département (flux supérieurs à 100 navettes)



L'économie résidentielle : un potentiel pour l'avenir

L'économie résidentielle représente une part importante de l'économie du SCoT du Pays du Mans. Elle dispose d'un potentiel de croissance important. Ainsi, plusieurs facteurs peuvent favoriser le développement des activités résidentielles dans l'avenir : une augmentation des flux quotidiens avec l'Île-de-France, des revenus plus élevés et un vieillissement de la population, sources de besoins nouveaux.

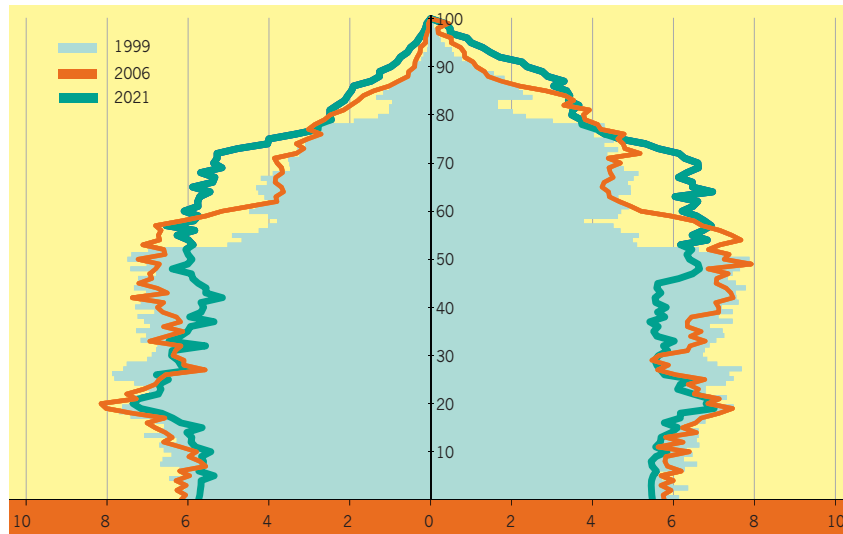
L'augmentation des prix, l'absence de disponibilité de foncier et la recherche d'un nouveau cadre de vie ont conduit



Évolution de la population active et vieillissement, deux enjeux pour le SCoT

La population des personnes âgées de 60 ans et plus augmentera fortement d'ici 2020

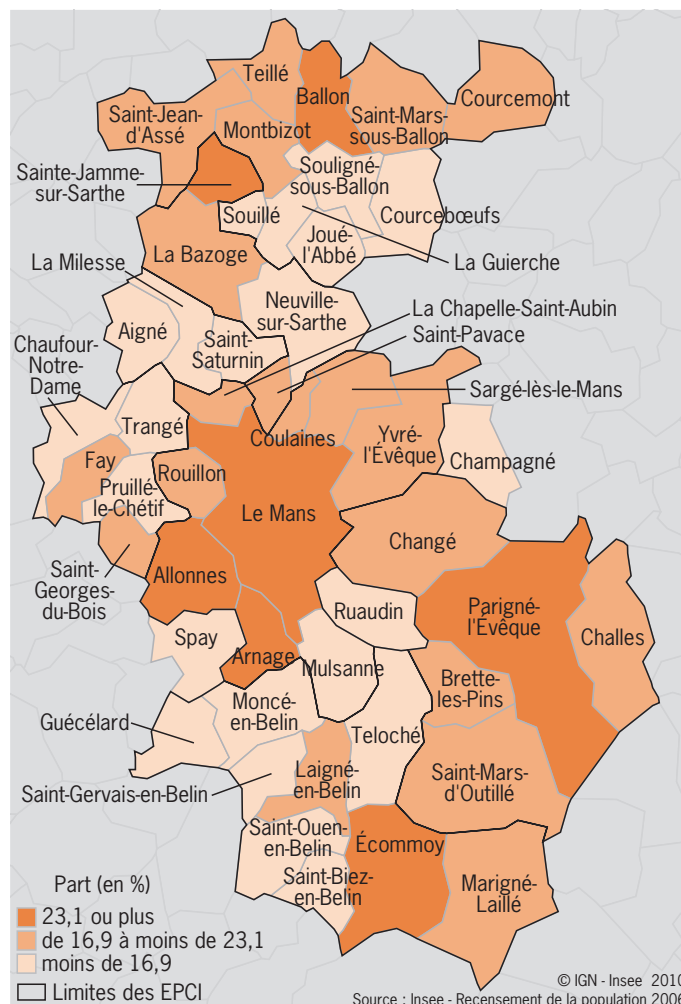
Pyramides des âges en 1999, 2006 et 2021 du SCoT du Pays du Mans (%)



Source : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales et projections de population

Dans la communauté urbaine du Mans Métropole, une personne sur cinq est âgée de 60 ans ou plus

Part des personnes âgées de 60 ans ou plus dans la population, par commune



Source : Insee - Recensement de la population 2006

de nombreux ménages de la région parisienne à venir s'installer dans les villes moyennes proches de Paris. Le Mans, grâce à sa ligne TGV, offre alors une alternative de qualité. C'est le choix qu'ont fait 1 400 personnes qui chaque jour résident sur le territoire du SCoT du Pays du Mans et vont travailler à Paris (pour près de 1 000 d'entre elles) ou dans un des département de la petite couronne parisienne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne). Mais Le Mans, grâce à sa position centrale, échange aussi avec d'autres villes de la région ou des régions limitrophes. Ainsi, Alençon, Laval et Angers sont également, dans une moindre mesure, des destinations de travail pour les résidents mançais. Cet apport de population supplémentaire peut représenter un potentiel de développement car les résidents vont consommer sur place et ainsi permettre la création de nouveaux services.

Comme dans les autres régions métropolitaines, le vieillissement de la population devrait également impacter le territoire du SCoT du Pays du Mans et générer de nouveaux besoins. En 2006, la part des 60 ans ou plus est légèrement plus élevée dans le SCoT du Pays du Mans (21,2 %) que dans les SCoT de comparaison (19,7 %). Si on poursuit les tendances en matière de fécondité et de migrations, entre 2006 et 2021, la part des 60 ans et plus devrait augmenter dans les mêmes proportions pour le SCoT du Pays du Mans et les SCoT de référence. Le nombre de personnes de 60 ans et plus devrait atteindre 75 000 en 2021.

En 2006, les seniors sont les plus présents sur Le Mans Métropole, ainsi qu'à l'est et au nord du SCoT. Les besoins en services (notamment les besoins de santé) risquent d'être plus importants sur ces parties du territoire. Actuellement, le territoire est peu équipé pour certains services utiles aux personnes âgées (27 % de la population est à plus de quinze minutes d'un service d'aide aux personnes âgées contre 5 % pour les SCoT de référence). En revanche, les médecins généralistes, spécialistes ou les infirmiers sont relativement bien répartis sur le SCoT, ainsi que les magasins de proximité, nécessaires au maintien des personnes âgées à domicile. Cependant, il conviendra d'être vigilant sur l'évolution de la population active dans ce secteur et veiller notamment à son renouvellement. ■

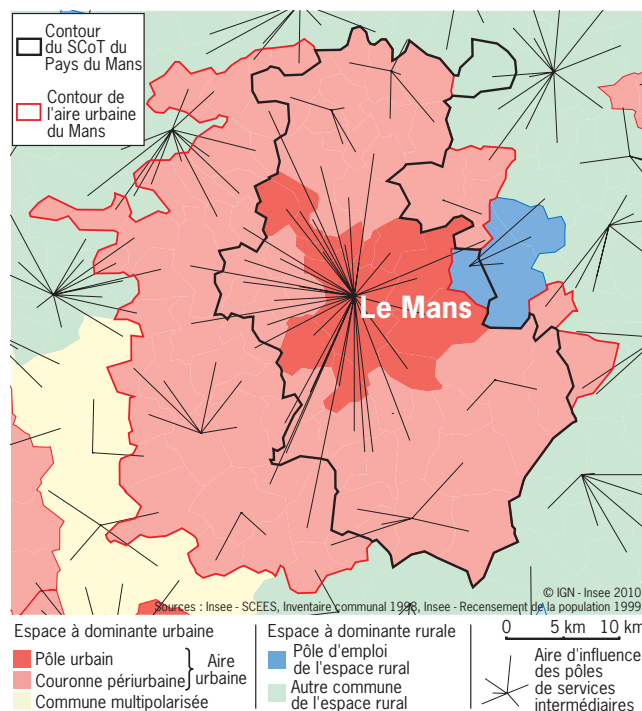


Le développement du bassin de vie se fait-il de manière équilibrée ?

Les caractéristiques du SCoT du Pays du Mans en matière d'habitat, de déplacements domicile-travail, de réseau de transports ou d'implantation d'équipements décrivent un relatif équilibre territorial. Le poids de la ville-centre conditionne naturellement la structure du territoire, mais l'accès aux divers équipements est plutôt bien partagé entre les communes. L'observation des revenus ou de la répartition de l'habitat social tempère cependant ce constat : le territoire pourrait gagner en homogénéité par un meilleur brassage social.

Nicolas SIGLER
Insee Pays de la Loire

Le territoire du SCoT du Pays du Mans ne recouvre pas toute l'aire urbaine Territoires vécus - Édition 2002



S I LA QUESTION STRATÉGIQUE du positionnement géographique du SCoT est fondamentale, celle de sa cohérence interne ne l'est pas moins. Centré sur Le Mans dont il dépend très largement, le territoire du SCoT ne recouvre pas toute l'étendue de l'aire urbaine¹. La nécessité de définir une politique d'aménagement du territoire cohérente sur le périmètre du SCoT doit donc s'articuler avec les orientations des territoires voisins, notamment par le biais d'un inter-SCoT.

Un territoire centré sur Le Mans et qui ne couvre pas l'aire urbaine

Le SCoT du Pays du Mans est un territoire étiré dont Le Mans est le centre de gravité. Une cinquantaine de kilomètres

¹ Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

séparent le nord et le sud du périmètre qui n'est large que d'une vingtaine de kilomètres. Sa superficie de 825 km² est légèrement inférieure à celle des SCoT de référence (900 km² en moyenne - malgré la présence des SCoT d'Orléans ou de Mulhouse, particulièrement peu étendus). Il est constitué de sept EPCI (dont la communauté urbaine Le Mans Métropole) et de trois communes dites « isolées » (Champagné, Ruaudin et Spay). Bien que le territoire soit presque entièrement inclus dans l'aire urbaine, de nombreuses communes de l'aire urbaine (principalement à l'ouest) n'y sont pas intégrées. De même, le bassin de vie² du Mans n'est pas intégralement inclus dans le périmètre du SCoT. Celui-ci comprend pourtant des bassins de vie extérieurs - comme Écommoy ou Sainte-Jamme-sur-Sarthe - dont certains sont également incomplets. Ces écarts entre contours administratifs et contours « vécus » peuvent engendrer des difficultés : les prises de décision au niveau du SCoT auront des répercussions sur les communes adjacentes et inversement.

Dans le SCoT du Pays du Mans, le poids de la ville-centre est plus important qu'ailleurs. La population de la commune du Mans représente 55 % de la population du SCoT (et 70 % de ses emplois). Dans les SCoT de référence, le poids des villes-centres est généralement plus faible (49 % de la population en moyenne), sauf à Limoges (59 %) et à Reims (64 %). Le Mans, Limoges et Reims partagent d'ailleurs un autre point commun : dans leur voisinage, il n'y a pas d'autres communes d'importance. Ainsi, autour du Mans, seule Allonnes (11 300 habitants) dépasse les 10 000 habitants. Les enjeux de centralité de la ville du Mans impactent donc largement la communauté urbaine, comme l'ensemble du SCoT.

² Au sens du zonage établi par l'Insee en 2004, à partir notamment des résultats du recensement de la population 1999, le bassin de vie est « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi ».



Un territoire organisé autour de sa ville-centre

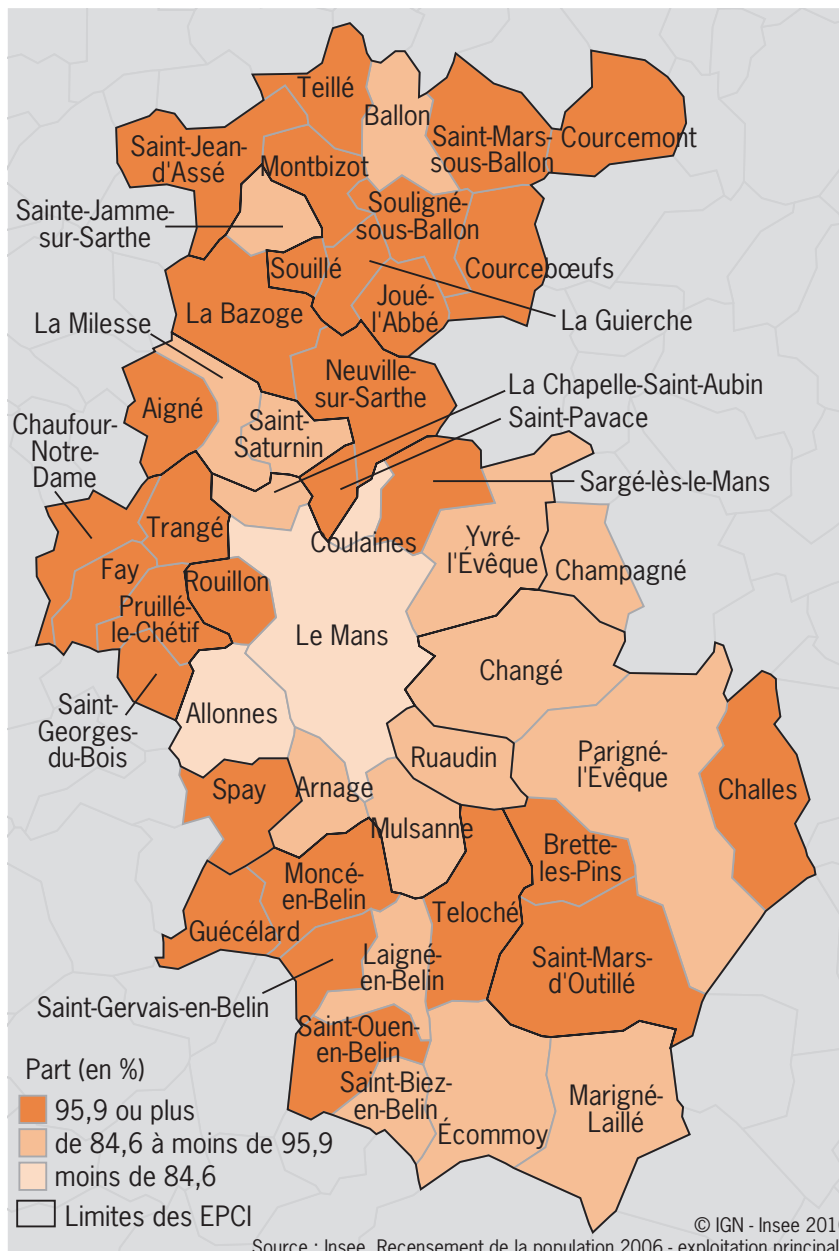
Essentiellement urbain ou périurbain, le territoire est peu dense

Le SCoT est essentiellement urbain ou périurbain. Malgré tout, selon les données de Corine Land Cover datées de 2006, deux tiers de sa superficie sont occupés par des terres agricoles : c'est cinq points de plus que dans les SCoT de référence. Le SCoT compte également de nombreuses forêts (20 % de son territoire, surtout dans sa partie sud avec la forêt de Bercé). Enfin, 12,6 % de sa

superficie est artificialisée, dont 8,6 % en zones urbanisées.

Globalement, la densité du SCoT (320 habitants au km² en 2006) est équivalente à celle des SCoT de référence. Cependant, le SCoT du Pays du Mans se distingue par la faible densité des communes du pôle urbain³ manceau (920 habitants au km² contre 1 060 habitants au km² dans le pôle urbain des SCoT de référence) et singulièrement par la faible densité de la ville du Mans (2 730 habitants par km² contre 3 730 habitants par km² en moyenne dans les villes-centres des SCoT de référence).

Une forte proportion de maisons individuelles sur tout le territoire Part de l'habitat individuel parmi les résidences principales, par commune



Des maisons même en ville

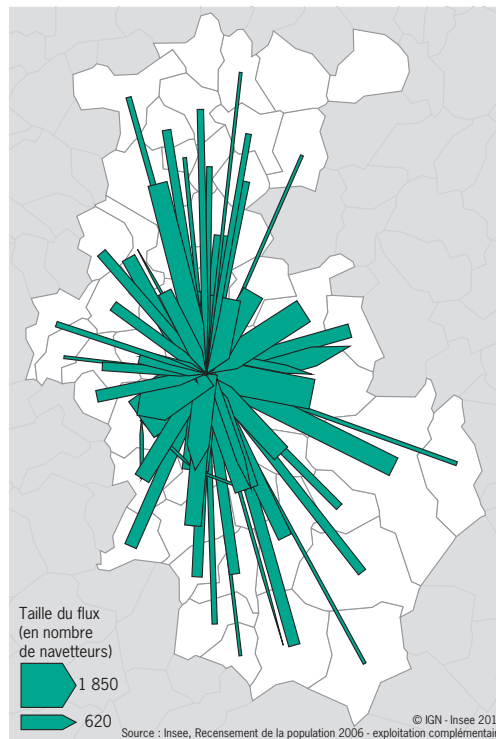
L'attrait pour la maison individuelle est très fort : les maisons représentent 61 % des résidences principales dans le SCoT, contre 45 % dans les SCoT de référence. Dans la commune même du Mans, 45 % des résidences principales sont des maisons. C'est bien davantage que dans les villes-centres des SCoT de référence, où ce taux varie de 14 % (à Mulhouse) à 29 % (à Limoges). Cet habitat individuel est particulièrement présent dans les quartiers anciens situés en périphérie de l'hyper-centre. On y trouve notamment des « mancelles », qui sont des petites maisons individuelles traditionnelles implantées sur des petites parcelles (de 150 à 250 m² en moyenne). Cependant, on observe depuis quelques années une augmentation importante de la construction de logements collectifs. Participant au renouvellement de la ville, ces opérations se localisent notamment le long ou à proximité de la ligne de tramway.

Dans l'ensemble de la communauté urbaine, l'habitat individuel et l'habitat collectif couvrent chacun la moitié du parc des résidences principales. La réalité est cependant très différente d'une commune à l'autre : s'il n'y a que 40 % de maisons à Allonnes ou à Coulaines (deux communes concentrant la plupart des logements HLM), on en trouve 97 % à Rouillon et même 99 % à Sargé-lès-Le Mans (deux communes très résidentielles). Sur le reste du territoire du SCoT, dans chacune des six communautés de communes, la part des maisons dans l'habitat dépasse 90 %. C'est dans le Bocage Cénomans qu'il est le plus élevé, dépassant 98 %.

³ Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain ; il est généralement constitué d'une ville-centre et de sa banlieue.



Des navettes domicile-travail principalement orientées vers Le Mans
Navettes domicile-travail internes au SCoT (flux supérieurs à 100 navettes)

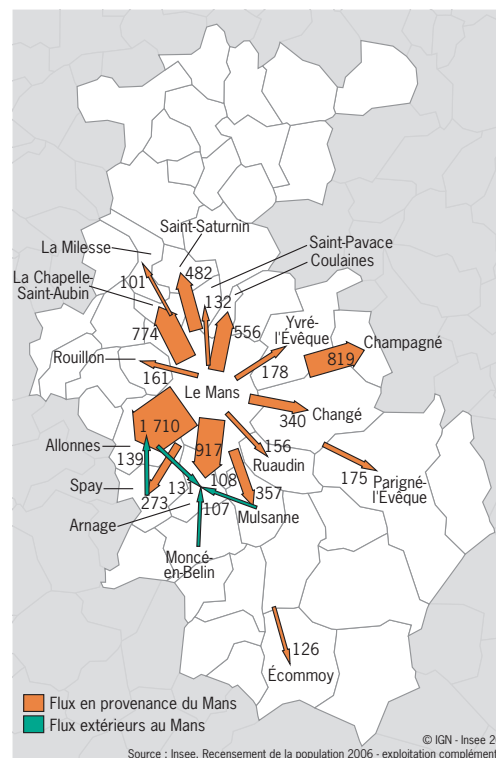


La faible densité dans le pôle urbain, ainsi qu'un prix du m² raisonnable⁴, permettent de qualifier la pression foncière au Mans de modérée par rapport à d'autres grandes agglomérations, même si elle est en augmentation. Ainsi, la décision de s'installer en première ou en deuxième couronne peut être motivée par des contraintes budgétaires, mais elle peut aussi correspondre à un choix car les possibilités de se loger en ville existent. Cependant, l'offre ne correspond pas toujours à la demande : le nombre de logements vacants est relativement élevé en centre-ville. Aux « mancelles » ou aux petits appartements disponibles dans l'habitat collectif, des ménages ont préféré des logements et terrains en périphérie plus vastes et plus conformes à leurs attentes.

Un étalement urbain important

La progression de la construction de logements neufs entre 1999 et 2006⁵ est légèrement plus élevée dans le SCoT du Pays du Mans (+ 10 %) que dans les SCoT de référence (+ 9 %). Preuve d'un certain étalement urbain, elle est très soutenue à l'extérieur du pôle urbain et notamment en deuxième couronne (conformément à ce que l'on observe pour la croissance de la population). Ainsi, elle dépasse + 32 % à Moncé-en-Belin, à Trangé, à Chauffour-Notre-Dame, et atteint même + 55 % à Souillé, dans la communauté de communes des Portes du Maine (au nord du SCoT). Sur Le Mans Métropole, elle n'est globalement que de + 8 % (même taux de croissance que dans la seule commune du Mans), mais est inférieure à + 5 % à Allonnes comme à Rouillon, et ne vaut que + 1 % à Mulsanne.

Des navettes domicile-travail principalement orientées vers Le Mans
Navettes domicile-travail internes au SCoT (hors flux dirigés vers Le Mans)



Entre 2001 et 2006, les mouvements de population via les migrations résidentielles sont complexes. D'une part, 65 % des nouveaux arrivants dans le SCoT choisissent de s'installer dans la ville même du Mans. D'autre part, dans les communes extérieures à la communauté urbaine, les nouveaux habitants viennent autant de l'extérieur du SCoT (8 000 personnes) que de Le Mans Métropole (7 900 personnes, dont 6 000 venant de la ville du Mans). Contrairement à ce que l'on observe dans les autres grandes villes

⁴ Au Mans, en 2006, le prix moyen du m² de terrain était de 111 euros et celui du m² de maison était de 911 euros - Source : Dreal, enquête sur le prix des terrains à bâtir 2006.
⁵ L'évolution du nombre de logements est estimée par le nombre de logements commencés entre 1999 et 2006, rapporté au stock de logements présents en 1999.



Un territoire organisé autour de sa ville-centre

de la région, l'aire urbaine du Mans présente cette spécificité d'avoir une couronne périurbaine qui reçoit des mouvements de population, non seulement depuis le pôle urbain, mais également depuis l'espace rural.

Conscients des problèmes liés à l'étalement urbain, notamment en matière de consommation d'espace et d'impact sur l'environnement, et dans un contexte de rationalisation des coûts énergétiques par les ménages, les autorités locales réfléchissent à de nouvelles solutions pour densifier l'habitat.

Des déplacements domicile-travail organisés autour du Mans

En 2006, la moitié des actifs occupés résidant dans une commune du SCoT travaillent dans une autre commune. C'est en deçà des chiffres des SCoT de référence (56 % d'actifs « mobiles »), même si l'écart peut en partie s'expliquer par la moindre importance de la ville-centre dans ces autres SCoT. Le Mans, de par sa taille et sa large gamme d'emplois offerts, ne compte que 25 % de ses résidents actifs occupés qui travaillent dans une autre commune, alors que toutes les autres communes du SCoT en comptent au moins la moitié et parfois plus de 90 % (à Fay ou à Souillé).

Les navettes domicile-travail sont très centrées sur Le Mans. Dans le SCoT, presque tous les flux importants ont Le Mans pour destination (ou pour origine). Quelques mouvements au sud de l'agglomération constituent les seules exceptions : le flux de Spay vers Allonnes et quelques flux orientés vers Arnage (partant d'Allonnes, de Mulsanne ou de Moncé-en-Belin). Mais les plus gros déplacements sont les échanges entre Allonnes et Le Mans (entre 1 700 et 1 900 personnes transitent entre les deux villes pour leur travail) ou les flux de Coulaines vers Le Mans (1 600 navetteurs).

En 2006, la distance parcourue quotidiennement par les actifs atteint ou dépasse onze kilomètres pour un quart des actifs occupés résidant dans une commune du SCoT (la distance équivalente oscille entre neuf et douze kilomètres dans les SCoT de référence). Du fait que les échanges principaux vont ou viennent du Mans, l'éloignement du Mans crée des disparités entre EPCI. Ainsi, un quart des actifs résidant dans une commune de la communauté de communes des

Portes du Maine (au nord du SCoT) doit parcourir au moins dix-neuf kilomètres pour atteindre la commune de son lieu de travail. Au sud, cette distance est à peine moindre pour les actifs résidant dans la communauté de communes de l'Orée de Bercé-Bélois (dix-sept kilomètres) ou même dans celle du sud-est du Pays manceau (quinze kilomètres). Au contraire, les trois quarts des actifs résidant dans la communauté urbaine doivent parcourir moins de six kilomètres ; parmi eux, les 44 000 manceaux travaillant dans leur ville.

La voiture toujours très utilisée, surtout à distance du Mans

Globalement, trois actifs sur quatre résidant dans le SCoT rejoignent leur lieu de travail en utilisant leur voiture, tandis que 10 % utilisent les transports en commun et 7 % s'y rendent à pied. Mieux desservis par les transports en commun, les manceaux sont plus nombreux (15 %) à les utiliser et sont donc moins nombreux à recourir à leur voiture (64 %).

Cette utilisation de la voiture est encore plus souvent rendue nécessaire par les déplacements autres que domicile-travail : courses, loisirs, etc. En dehors de la communauté urbaine, dans chaque EPCI, plus de 90 % des ménages possèdent au moins une voiture, et plus de la moitié en possèdent au moins deux. Dans la communauté de communes du Bocage Cénomans, ce sont même 63 % des ménages qui possèdent au moins deux voitures, alors qu'au Mans, moins d'un ménage sur quatre est doublement équipé.

Un réseau de transports en commun assez dense, mais laissant quelques communes de côté

Les habitants de la communauté urbaine disposent du réseau de la Setram (Société des Transports en Commun de l'Agglomération Mancelle). Son ossature principale est la ligne de tramway qui, sans sortir des limites de la ville du Mans, la traverse du nord-ouest au sud-est, reliant l'université à Antarès et au circuit automobile des « 24 heures », en passant par les quartiers du centre-ville et de la gare. Les lignes de bus complètent ce réseau, et desservent chaque commune de la communauté urbaine. En revanche, les communes de Saint-



Un territoire assez cohérent, malgré une relative hétérogénéité sociale

La cohérence du territoire du SCoT s'apprécie aussi en termes de mixité sociale. De ce point de vue, considérés sous l'angle des revenus et sous l'angle de l'implantation du logement social, certaines communes ou certains quartiers se distinguent par un caractère populaire plus marqué que d'autres.

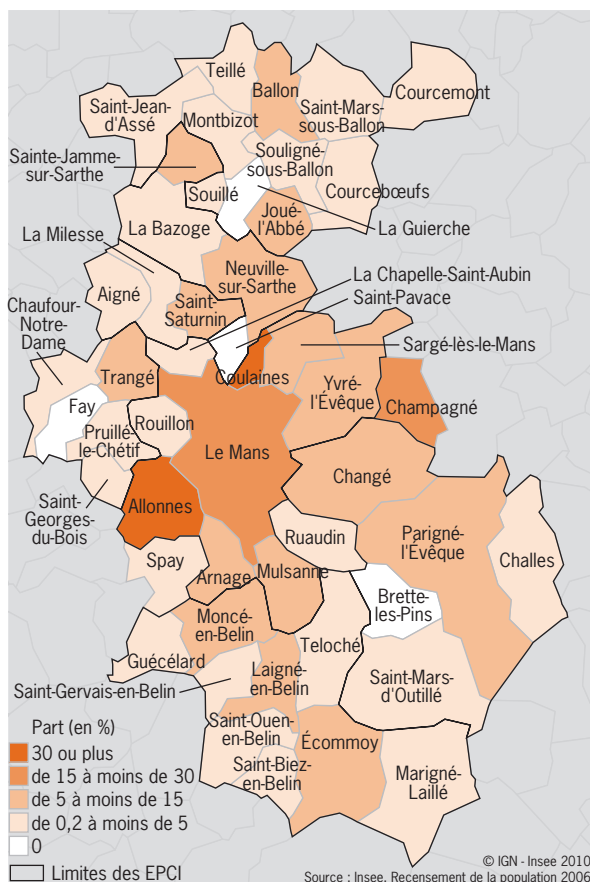
Les revenus annuels médians par unité de consommation sont légèrement inférieurs dans le SCoT du Mans (17 750 euros) que dans les SCoT de référence (18 270 euros). De plus, ils sont assez inégalement répartis sur le territoire. Les revenus les plus élevés s'observent dans les communes constituant la première couronne autour du Mans (particulièrement au nord), à l'exception notable d'Allonnes et de Coulaines. Au contraire, les revenus les plus faibles sont relevés dans les communes des Portes du Maine, ainsi qu'à Allonnes, Coulaines, et dans plusieurs communes du sud du SCoT. La part de la population vivant avec un bas revenu est aussi légèrement plus élevée dans le SCoT du Mans (13,2 %) que dans les SCoT de référence (12,6 %). Ici encore, parmi les communes les plus défavorisées, on retrouve Allonnes (29 % de bas revenus), ainsi que Coulaines et Le Mans (22 % chacune).

Les communes d'Allonnes et de Coulaines sont atypiques pour une autre raison : le taux de résidences principales occupées par des locataires en HLM y est particulièrement élevé (50 % à Coulaines, 46 % à Allonnes). La densité de logement social est également forte au Mans (25 % de locataires HLM) et à Champagné (23 %). Ailleurs, ce taux ne dépasse jamais 12 % et est fréquemment inférieur à 5 %.

Au sein de la ville du Mans, les quartiers des Sablons et de Ronceray-Glonnières sont, en 2006, les quartiers concentrant la plus forte proportion de locataires HLM.

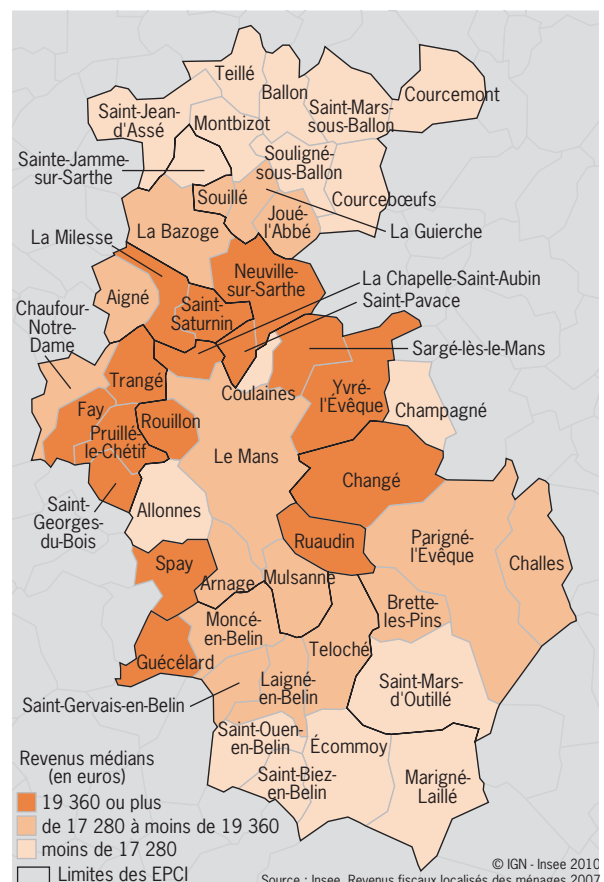
Le logement social est très concentré sur certaines communes

Part des résidences principales occupées par des locataires HLM



Des revenus plus élevés en première couronne, Allonnes et Coulaines constituant l'exception

Revenus médians par unité de consommation



Pavace, Changé et Raudin, limitrophes du Mans mais non intégrées à la communauté urbaine, ne bénéficient pas du réseau.

Pour les communes plus éloignées, il existe une desserte en car par les TIS (Transports Interurbains Sarthois). Douze des dix-huit lignes des TIS ont

Le Mans pour terminus. Chacune de ces douze lignes dessert au moins une commune du SCoT, en sus du Mans. Si chaque EPCI est desservi, certaines communes sont toutefois oubliées. Il en est ainsi pour Guécélard (Orée de Bercé-Bélois) ou pour plusieurs communes des Portes du Maine (Courcemont, Teillé, La



Un territoire organisé autour de sa ville-centre

Guierche...); ces communes sont cependant desservies par le TER (Transport Express Régional) qui constitue une alternative appréciable. D'autres communes comme Saint-Mars-d'Outille ou Saint-Biez-en-Belin, bien que desservies, sont à près d'une heure de car de la station République, située dans le centre du Mans. La communauté de communes de l'Antonnière dispose de son propre réseau qui relie les communes de La Millesse, Aigné et Saint-Saturnin au Mans.

Un accès aux équipements globalement correct et bien partagé

Comparées aux communes des SCoT de référence, les communes du SCoT du Pays du Mans sont globalement bien pourvues en équipements. Chaque commune du SCoT compte en moyenne sur son territoire seize des vingt-quatre équipements constituant la gamme dite de proximité, contre onze équipements seulement dans les SCoT de référence. La gamme des équipements de proximité comprend des services aux particuliers (poste, banque, ou encore plombier, coiffeur ou restaurant), des commerces (boulangerie, épicerie), mais aussi l'école maternelle ou élémentaire, un chirurgien-dentiste ou encore un infirmier. Dans la gamme intermédiaire, plusieurs équipements du secteur santé-social sont moins présents, comme les laboratoires d'analyses médicales, les services de garde d'enfants d'âge périscolaire, ou encore les services d'aide aux personnes âgées. L'accès aux différents types d'équipements est très variable d'un territoire à l'autre. Naturellement, les communes de Le Mans Métropole sont particulièrement bien pourvues en équipements divers. D'autres EPCI sont bien dotés, en particulier la communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau et celle des

Rives de Sarthe. Du fait du nombre important de communes qui la composent, la communauté de communes de l'Orée de Bercé-Bélinois, située au sud du SCoT, dispose également sur l'ensemble de son territoire d'un nombre important d'équipements. Au contraire, la communauté de communes du Bocage Cénomans (pourtant au cœur de l'aire urbaine) comme celle des Portes du Maine (au nord du SCoT) sont les moins équipées. Si les habitants du Bocage Cénomans peuvent profiter des équipements de la communauté urbaine, limitrophe, les habitants des Portes du Maine n'ont pas cette opportunité : la plupart se trouvent relégués à plus de quinze minutes du premier opticien, du premier laboratoire d'analyses médicales ou du premier service de garde d'enfants d'âge périscolaire. Certains commerces (équipements du foyer, électroménager ou meubles) leur sont également moins facilement accessibles.

Au sein même de la ville du Mans, on observe des disparités entre quartiers. Les quartiers les plus équipés en activités alimentaires (boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, épicerie, supérette) sont ceux du centre-ville (Jacobins, République), sur le trajet du tramway (Saint-Pavin, Courboulay, Gare, Pontlieue) ou sur les autres grandes avenues (Chasse Royale, O. Heuzé). Les restaurants sont fortement localisés dans les quartiers centraux (Vieux Mans, Courboulay, Jacobins, République, Gare, Nationale). Les salons de coiffure, activité très présente en ville, sont localisés dans le centre-ville élargi (Courboulay, Jacobins, République, Nationale, Saint-Pavin, Chasse Royale, Pré, Pontlieue). Ce sont les quartiers résidentiels qui ont le plus de difficulté à maintenir leur commerce de proximité. ■



Pour en savoir plus :

En Pays de la Loire, la ville déborde de plus en plus sur la campagne

Insee Pays de la Loire, Dossier n° 38, octobre 2010.

L'emploi des seniors en Pays de la Loire : enjeux et perspectives

Insee Pays de la Loire, Dossier n° 37, juin 2010.

L'appareil productif des Pays de la Loire face à son avenir

Insee Pays de la Loire, Dossier Hors-Série, avril 2010.

Les transports et déplacements des habitants des Pays de la Loire

Insee Pays de la Loire, Dossier n° 35, avril 2010.

Étude SCoT - Infrastructures, Déplacements, Transports

ITER (Coopérative de conseil en mobilité), janvier 2010.



www.insee.fr/pays-de-la-loire



**Chambre de Commerce
et d'Industrie du Mans
et de la Sarthe**
1, boulevard René Levasseur
B.P. 22385
72002 LE MANS Cedex 1



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
de la Sarthe**
5, cour Étienne-Jules Marey
72016 LE MANS Cedex 2



**Syndicat Mixte du
SCoT du Pays du Mans**
40, rue de la Galère
72000 LE MANS



INSEE
PAYS DE LA LOIRE

INSEE Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
B.P. 67401
44274 NANTES Cedex 2

ISBN 978-2-11-056133-5 - ISSN 1637-665X - CODE SAGE IDOS 03944 - JANVIER 2011 - Prix 14,50 €